

Rapport de monitoring

Formation continue des enseignant-e-s et des cadres du secondaire II

14 décembre 2018

Table des matières

1	Situation initiale et démarche	3
1.1	Mandat	3
1.2	Structure du rapport et démarche	3
1.2.1	Structure du rapport	3
1.2.2	Démarche	3
1.2.3	Valeurs de référence	4
1.2.4	Définition de la formation continue pour le rapport de monitoring	4
1.3	Taille du groupe cible pour les formations continues liées aux disciplines	6
2.	Description de la situation et analyse	7
2.1	Conception de la formation continue et conditions cadres légales	7
2.1.1	Comment les autorités conçoivent la formation continue	7
2.1.2	Comment les enseignant-e-s conçoivent la formation continue	11
2.1.3	Comment les cadres des écoles conçoivent la formation continue	12
2.1.4	Comment les milieux scientifiques conçoivent la formation continue	13
2.2	Prestataires de formations continues	15
2.3	Formation continue proposée par les hautes écoles et les prestataires cantonaux	16
2.3.1	Constatations	16
2.3.2	Génération des offres	17
2.4	La formation continue au semestre d'automne 2018/2019 – un bref aperçu	19
2.4.1	Résultats	20
2.4.2	Prestataires examinés	21
3	Bilan intermédiaire	27
3.1	Constatations	27
4	Possibilités de développement	27
4.1	Scénarios de développement	27
4.2	Domaines d'action pour le développement de la formation continue disciplinaire et en didactique des disciplines	30
5	Prochaines étapes	32
6	Bibliographie	33

1 Situation initiale et démarche

1.1 Mandat

En 2016, à l'issue d'un long processus, les cantons se sont prononcés pour que la formation continue des enseignant-e-s des établissements du secondaire II formation générale se rapproche davantage des centres de formation initiale des enseignant-e-s (universités, hautes écoles pédagogiques et HES) et pour qu'à l'avenir, on renonce à une offre supracantonale subsidiaire de formation continue (formation disciplinaire et formation en didactique des disciplines). Le WBZ CPS s'est repositionné sous le nom de Centre suisse de l'enseignement secondaire II ZEM CES et a reçu un mandat de contrôle et de coordination¹ dans le domaine de la formation continue destinée aux enseignant-e-s du secondaire II.

Le ZEM CES fait régulièrement rapport au Secrétariat général de la CDIP et à la Conférence secondaire II formation générale CESFG à propos de la situation de l'offre de formation continue destinée aux enseignant-e-s et aux cadres des écoles du secondaire II. À cet effet, il effectue les tâches suivantes avec l'aide du réseau:

- Analyser en continu les offres de formation continue.
- Identifier les éventuels dysfonctionnements (lacunes, doublons, manque de lien avec la pratique, etc.).
- Faire des propositions visant à améliorer l'offre.

Sous la présente forme, ce rapport de monitoring n'est pas un document public. Ce sont ses donneurs d'ordre qui décideront s'il sera publié ou non et, le cas échéant, sous quelle forme.

1.2 Structure du rapport et démarche

1.2.1 Structure du rapport

Ce rapport de monitoring est structuré comme suit:

La première partie clarifie le mandat et la terminologie. La deuxième partie décrit et analyse sous différents angles la situation actuelle de la formation continue destinée aux enseignant-e-s et aux cadres. Cela conduit à un bilan intermédiaire présenté dans la troisième partie. Les possibilités de développement qui en découlent se trouvent dans la quatrième partie. Enfin, les recommandations sont formulées dans la cinquième partie.

1.2.2 Démarche

- Analyse des documents: le présent rapport de monitoring n'utilise que des données déjà existantes et accessibles au public.

¹ Ses statuts et son mandat de prestations décrivent sa nouvelle mission. Les deux documents se trouvent à l'adresse suivante: <https://www.zemces.ch/fr/informations-generales/faits-et-chiffres>

- Discussion du rapport avec les facilitateurs. Le réseau du ZEM CES a été impliqué dans l'analyse de la manière suivante: en août 2018, dans le cadre du projet pilote «Facilitateurs», neuf représentant-e-s de la pratique scolaire² ont formulé leurs réactions sur l'ébauche du rapport de monitoring avant de procéder à un ajustement commun. Ces réactions consolidées ont été reprises dans le présent rapport.

1.2.3 Valeurs de référence

Si l'objectif de ce rapport de monitoring est de se prononcer sur le statut d'une «offre disponible dans toute la Suisse de formation continue de qualité, orientée en fonction de la demande et des besoins, et destinée aux enseignant-e-s et aux cadres du secondaire II», les questions suivantes se posent: quels aspects va-t-on observer? Quels types de données seront-ils pris en compte? Selon quelles valeurs de référence, standards et bancs d'essai les données seront-elles analysées?

Concrètement, il nous faut obtenir des réponses à des questions telles que:

- *Qu'est-ce qu'une bonne formation continue?*
- *Combien de cours de formation continue par discipline sont-ils requis? Combien en faut-il par région linguistique?*
- *Qu'entend-on par «orienté en fonction de la demande»? Et comment identifier cette demande?*
- *Qu'entend-on par «orienté en fonction des besoins»? Et comment identifier les besoins?*
- *Comment définir le lien avec la pratique?*
- *Etc.*

Aujourd'hui, il n'existe pas de cadre de référence convenu et reconnu comme système permettant d'évaluer la situation réelle. Le présent rapport de monitoring est donc une description de l'état des choses se fondant sur les critères définis par le ZEM CES (cf. chapitre 1.2.4). L'élaboration d'un cadre de référence qui serait universellement applicable à l'avenir pourrait être une tâche utile, bien que pas très aisée, qui apporterait de nombreux avantages pour les intervenant-e-s dans le paysage de la formation continue en Suisse.

1.2.4 Définition de la formation continue pour le rapport de monitoring

Il y a autant de réponses à la question «Qu'est-ce qu'une (bonne) formation continue pour les enseignant-e-s» qu'il y a d'acteurs dans le domaine de l'éducation. Cela tient au fait que la formation continue a une finalité. Or, la finalité, les fonctions et les objectifs diffèrent en fonction des acteurs concernés. Le Rapport 2018 «L'éducation en Suisse» le souligne: «Selon l'acceptation de la formation continue, celle-ci englobe des activités différentes.»³

Les lois cantonales sur le personnel et l'instruction décrivent elles aussi la formation continue de différentes manières. En voici quelques exemples:

- Outil de gestion, en particulier lorsque la formation continue est déclarée obligatoire.
- Mesure de développement du personnel.
- Mesure visant à maintenir ou à étendre des compétences.
- «Récompense» (incitation): semestre de formation, congé sabbatique, formation continue intensive, etc.

² Des enseignant-e-s et des membres des directions d'écoles (gymnases et écoles de culture générale) issu-e-s de huit cantons et de deux régions linguistiques.

³ Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation CSRE (2018): *L'éducation en Suisse. Rapport 2018*, Aarau: CSRE. Page 291.

La nouvelle loi fédérale sur la formation continue LFCo⁴ fournit pour la première fois une définition de la formation continue valable dans toute la Suisse:

La formation continue (formation non formelle) est la formation structurée en dehors de la formation formelle.

Cette définition très générale est extrêmement importante d'un point de vue systémique. En effet, toutes les offres de formation continue proposées par les hautes écoles relèvent de cette loi cadre. Et tous les fournisseurs doivent se conformer à ces exigences cadres, en particulier en ce qui concerne la concurrence. La Confédération le dit clairement: tous les prestataires doivent opérer sur un pied d'égalité sur un marché ouvert de la formation continue. Les prestataires publics ne doivent pas désavantager, par le moyen de financements croisés, des offres proposées par des prestataires privés (art. 9 LFCo).

Dans ce rapport, le ZEM CES a utilisé les dimensions suivantes pour décrire la situation de la formation continue:

1. Catégories de la formation continue

- Le présent rapport analyse la formation continue liée à la profession et destinée aux enseignant-e-s de l'enseignement secondaire formation générale (secondaire II). Il distingue trois catégories: la formation professionnelle liée à la discipline, la formation professionnelle transversale et la formation professionnelle liée à la fonction.
- Ce rapport se limite à la formation continue liée à la discipline (formation disciplinaire et formation en didactique des disciplines).
- Étant donné que les enseignant-e-s et les cadres suivent leur formation initiale (formation disciplinaire et formation en didactique des disciplines) dans des hautes écoles, ce rapport sur la formation continue n'inclut dans l'analyse que les offres fournies par les hautes écoles.

2. Conception de la formation continue

- Définition des objectifs de la formation continue.
Il s'agit tout autant de définir les effets de la formation continue sur les enseignant-e-s que de réfléchir aux impacts visés par la formation continue sur le succès d'apprentissage des élèves.
- Mise en place selon les découvertes scientifiques.
Aussi bien la recherche consacrée à la formation continue des adultes que la recherche spécifique sur le perfectionnement professionnel des enseignant-e-s donnent des indications fondées permettant d'améliorer l'efficacité des formations continues.
- Prise en compte de la pratique scolaire.
Pour améliorer l'efficacité des formations continues, il est essentiel d'identifier les besoins en faisant appel au groupe cible.

⁴ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141724/index.html>

3. Accessibilité de la formation continue

- La visibilité des offres.
Le rapport d'analyse E_Plattform consacré à la formation continue des enseignant-e-s et des cadres des écoles du secondaire II qui a été publié par le ZEM CES (09.10.2018) traite ce sujet de manière spécifique.
- L'accès aux offres.
Les conditions cadres qui existent dans les cantons sont les bases permettant de suivre des formations continues. Les aspects centraux sont le financement de la participation et les conditions temporelles.

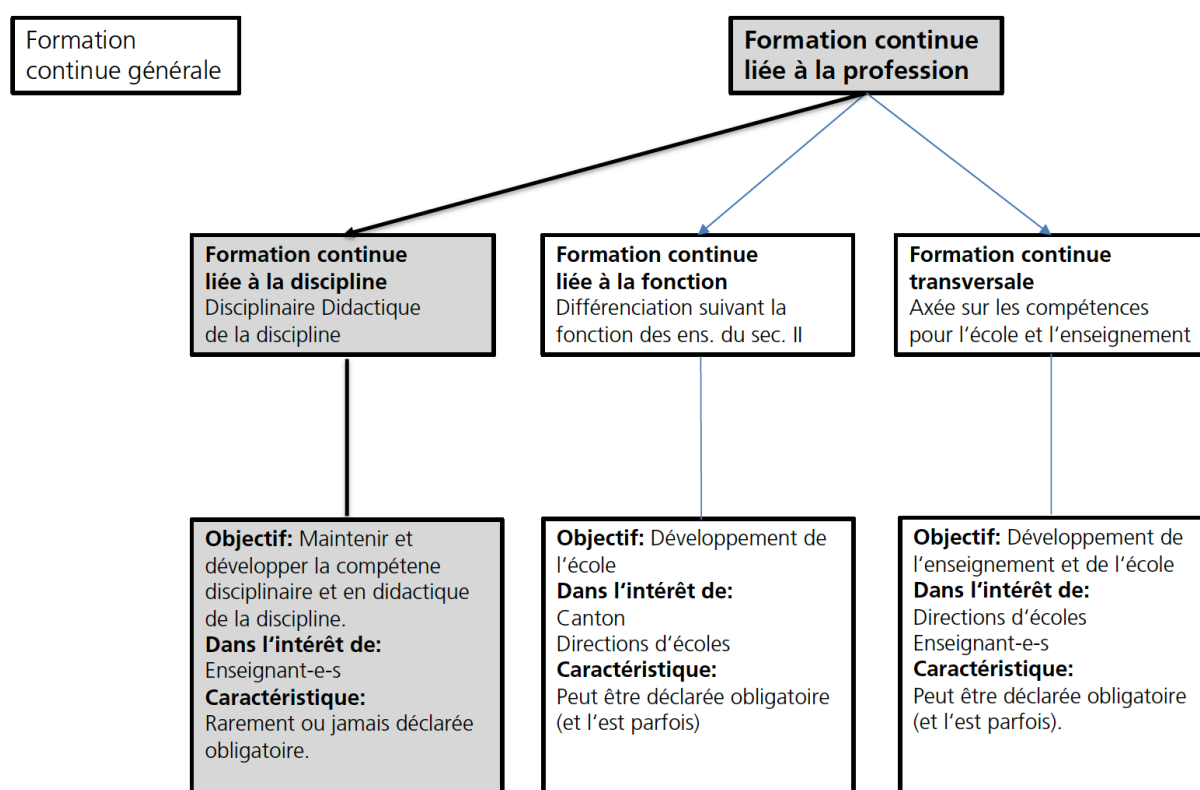


Schéma 1: définition de la formation continue destinée aux enseignant-e-s du secondaire II

1.3 Taille du groupe cible pour les formations continues liées aux disciplines

Environ 12 000 personnes enseignent dans les gymnases et les écoles de culture générale suisses (année scolaire 2016-2017). C'est un groupe relativement restreint en comparaison avec les quelques 95 000 enseignant-e-s du primaire.⁵ Environ 720 personnes sont employées dans les directions scolaires des quelques 170 gymnases et écoles de culture générale suisses.⁶ Ce sont donc moins de 13 000 personnes, réparties en trois groupes linguistiques. Concernant les enseignant-e-s, il faut compter jusqu'à 23 disciplines différentes.

Les enseignant-e-s et les cadres du secondaire II forment un groupe relativement restreint et hétérogène. D'un point de vue purement économique, ils/elles constituent un groupe cible plutôt

⁵ Office fédéral de la statistique OFS (2018): *Enseignants selon le degré de formation (écoles publiques)*, n° OFS: je-f-15.04.01.01, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

⁶ Enquête du ZEM CES pour l'année scolaire 2016-2017.

inintéressant. En raison de la diversité et du nombre parfois très bas de participant-e-s potentiel-le-s à une formation, il est économiquement peu attrayant, voire même risqué, de proposer fréquemment des formations continues disciplinaires et/ou en didactique des disciplines pour toutes les disciplines et dans toutes les régions.

2. Description de la situation et analyse

2.1 Conception de la formation continue et conditions cadres légales

Pour pouvoir s'exprimer sur la situation et la future évolution de la formation continue des enseignant-e-s et des cadres du secondaire II, il est essentiel de voir comment les différents acteurs présents dans ce domaine conçoivent la «formation continue». S'il apparaît sur le terrain de fortes divergences ou des approches très différentes de la formation continue, il sera d'autant plus difficile de s'entendre sur un objectif commun.

2.1.1 Comment les autorités conçoivent la formation continue

2.1.1.1 Le point de vue de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Depuis la procédure de reconnaissance des diplômes (reconnaissance réciproque des diplômes des enseignant-e-s de tous les niveaux depuis 1993) et le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM, datant de 1995), la CDIP a créé un fort lien avec la formation des enseignant-e-s et les établissements de formation. Cependant, ces deux documents ne mentionnent pas la formation continue des enseignant-e-s. Ce n'est que lorsque les questions de formation initiale ont été résolues que la CDIP s'est penchée sur les diplômes de troisième cycle⁷ sous la forme de recommandations consacrées à la formation continue des enseignant-e-s (17.06.2004).⁸

Dans le cadre de la CDIP, les cantons conçoivent la formation continue comme un élément essentiel de la formation des enseignant-e-s. Dans les explications sur les recommandations, la formation continue est décrite comme un «élément moteur de professionnalisation» et il est écrit que la formation continue doit être mentionnée dans le mandat global de l'enseignant-e à la fois comme un droit et un devoir. Les cantons accordent donc une haute importance à la formation continue des enseignant-e-s de tous les niveaux.

Par rapport à la mise en œuvre des recommandations, la CDIP est moins claire. Elle demande certes:

«En matière de formation continue, les cantons favorisent la collaboration aux niveaux intra- et intercantonal, ainsi que sur les plans national et transfrontalier. La CDIP coordonne les structures d'importance nationale en collaboration avec la Confédération et les hautes écoles.»

⁷ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (2016): *Reconnaissance des diplômes d'enseignement à l'échelle suisse par la CDIP: bilan 2016. Rapport concernant l'application de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants et l'évolution des bases légales*. Berne: CDIP.

⁸ Concernant l'importance des recommandations de la CDIP: «L'Assemblée plénière de la CDIP peut émettre des recommandations à l'intention des cantons «aux fins de développer l'école et d'harmoniser leurs législations cantonales respectives» (art. 1 du concordat scolaire de 1970). L'adoption de recommandations requiert la majorité des deux tiers de l'assemblée. Les recommandations n'entraînent pas d'obligations exécutoires du point de vue juridique, mais elles ont un effet d'harmonisation certain en ce sens qu'elles sont le fruit d'un travail consensuel auquel tous les cantons prennent part et qui dure généralement plusieurs années.» <http://www.edk.ch/dyn/11671.php>.

Cependant, les formes concrètes de coordination ne sont que très peu attestées à ce jour. Il apparaît que les limites de la coordination ont été atteintes au cours du temps.⁹

La formation continue des enseignant-e-s a une haute importance pour l'ensemble des cantons dans le cadre de la CDIP, mais aussi au niveau de chaque canton (cf. 2.1.1.2). Il est reconnu que la collaboration et la coordination sont nécessaires à la mise en œuvre. Or, cela est difficile pour des raisons systémiques.

2.1.1.2 Comment les cantons conçoivent la formation continue

Bases légales

Pour ce qui est de l'instruction, les cantons jouent le rôle le plus important, mais aussi le plus complexe. Voici leurs fonctions:

- Ils sont responsables de l'instruction. Ils doivent donc veiller à ce que les objectifs éducatifs qu'ils se sont fixés soient (ou puissent être) réalisés dans les écoles.
- Ils sont tous membres de la CDIP, c'est-à-dire de l'instance qui coordonne les aspects importants de l'instruction.
- Ils fournissent et financent les centres de formation des enseignant-e-s, qu'il s'agisse des universités cantonales, des hautes écoles pédagogiques ou des hautes écoles spécialisées (exception: les deux EPF). Ils sont également représentés à la Conférence suisse des hautes écoles, qui prend des décisions communes concernant des aspects liés à la politique de l'enseignement supérieur.
- Ils sont les employeurs des enseignant-e-s.

Concrètement, cela signifie que dans ces différents rôles, les cantons doivent entendre les diverses préoccupations des groupes d'intérêts, dont certaines ne coïncident pas toujours, et y répondre.

Afin de décrire le rôle et l'importance de la formation continue pour les enseignant-e-s du secondaire II dans les cantons, nous avons examiné les législations cantonales sur le personnel, les législations scolaires en général, ainsi que les dispositions concernant spécifiquement les écoles secondaires et leur personnel.¹⁰ Comme pour de nombreux autres domaines, les lois et ordonnances incluses dans les recueils systématiques se contentent bien souvent de définir les principes. Les dispositions concrètes sont fixées dans les ordonnances d'exécution édictées par les exécutifs cantonaux ou dans les directives et les règlements publiés par les départements. Or, ces textes ne se trouvent pas dans les recueils systématiques. Pour obtenir une idée précise de la manière dont les cantons organisent concrètement la formation continue de leurs enseignant-e-s du secondaire II, il faudrait compiler et analyser ces textes. Le financement du secondaire II par les cantons et le statut d'autonomie des écoles du secondaire II cantonales devraient également faire l'objet d'une analyse. Toutefois, cela dépasserait le cadre de ce premier rapport de monitoring.

Voici ce que révèle l'examen des textes législatifs:

- Dans leurs législations générales sur le personnel, les 26 cantons mentionnent tous, sous une forme ou une autre, le développement du personnel, c'est-à-dire le maintien et le développement des connaissances et des compétences de leurs employé-e-s. Même si les désignations et les niveaux de réglementation (loi, ordonnance) varient, il existe un consensus sur le fait qu'une

⁹Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (2016): *Reconnaissance des diplômes d'enseignement à l'échelle suisse par la CDIP: bilan 2016. Rapport concernant l'application de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants et l'évolution des bases légales*. Berne: CDIP. p. 11.

¹⁰ <http://www.lexfind.ch/index.php?ts=105307&lang=FR>. La compilation du matériel peut être demandée au ZEM CES.

carrière dans les administrations cantonales, mais aussi dans les institutions cantonales (y compris les écoles), n'est pas possible sans formation continue.

- Dans leurs législations, les 26 cantons mentionnent tous, sous une forme ou une autre, la nécessité de la formation continue pour les enseignant-e-s du secondaire II. Ici aussi, les caractéristiques, les niveaux législatifs, les termes utilisés et, comme déjà mentionné, les définitions sont différents.
- Dans 21 cantons, la formation continue est mentionnée dans le mandat professionnel défini par la loi ou dans les tâches spécifiques incombant aux enseignant-e-s du secondaire II. La plupart des cantons partent donc du principe que les enseignant-e-s doivent suivre des formations continues pour pouvoir effectuer correctement leur travail. La formation continue est une obligation pour les enseignant-e-s. Lorsqu'un employeur intègre une obligation ou une condition dans un mandat professionnel, il suppose que cette obligation peut être remplie. C'est-à-dire, dans ce cas, que les enseignant-e-s du secondaire II sont en mesure de suivre des formations continues. Quelques cantons assument cette responsabilité dans leurs lois en déclarant que le canton veille à fournir une offre de formation continue. Les autres cantons, en majorité, ne sont pas aussi explicites. Certains indiquent des accords possibles avec les prestataires de formation continue. Beaucoup ne disent rien.
- 21 cantons mentionnent sous une forme ou une autre que la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II peut être déclarée obligatoire ou contraignante, que ce soit par l'administration de l'instruction publique ou par les directions d'écoles. L'aspect contraignant de la formation continue est ici souligné et utilisé comme outil de pilotage potentiel, que ce soit dans la relation individuelle entre l'employeur et l'employé-e ou dans une relation plus collective (par exemple, tous les enseignant-e-s d'un établissement du secondaire II).

Après ces «principes», largement reconnus dans toute la Suisse, les critères concernant la formation continue attendue des enseignant-e-s du secondaire II sont beaucoup plus hétérogènes:

- 17 cantons mentionnent une obligation de formation continue et 12 un droit. Cependant, en y regardant de plus près, on constate que l'obligation comme le droit sont compris de différentes manières. L'obligation de formation continue est conçue parfois dans un contexte systémique et parfois d'une manière très pragmatique, par exemple quand les enseignant-e-s sont contraint-e-s de participer à une formation continue pendant les deux dernières semaines des vacances d'été ou de suivre une formation continue de dix semaines après douze années d'enseignement. Quant au droit à la formation continue, l'éventail s'étend également d'une conception très générale à des formulations spécifiques telles que le droit à un soutien financier ou à une décharge dans le cas d'une formation continue de longue durée. D'où la difficulté d'établir une comparaison valable entre les législations cantonales.
- Malgré tout, la moitié des cantons donnent aux enseignant-e-s du secondaire II des instructions concernant la durée de la formation continue chaque année, soit en pourcentage du temps de travail (en général entre 2 et 5%), soit en jours. Quinze cantons mentionnent explicitement que la formation continue doit généralement avoir lieu en dehors des heures d'enseignement.
- Dans 18 cantons, certains aspects concernant le financement de la formation continue sont mentionnés. Toutefois, ils se limitent à des principes et sont hétérogènes. Les mises en œuvre pratiques sont précisées à un niveau réglementaire inférieur dans la hiérarchie des lois.
- Néanmoins, 10 cantons mentionnent explicitement dans les textes législatifs que les enseignant-e-s du secondaire II doivent suivre des formations continues dans des domaines liés à leur discipline (scientifiques, pédagogiques, méthodologiques). Cette pondération révèle de quelle manière l'employeur conçoit le «cœur de métier» des enseignant-e-s du secondaire II.

- Quiconque confère un mandat légal, en l'occurrence la formation continue dans le cadre du mandat professionnel, devrait également en contrôler la bonne exécution. Sept cantons prévoient, sous diverses formes, que les enseignant-e-s doivent rendre des comptes sur leur formation continue.
- Six cantons mentionnent la formation continue comme pouvant avoir une incidence sur les salaires.

Les cantons jouent un rôle complexe dans la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II. En tant que législateurs et employeurs des enseignant-e-s, ils encouragent la formation continue. Toutefois, en tant que bailleurs de fonds des écoles cantonales et des hautes écoles cantonales, ils doivent également tenir compte des aspects économiques. En raison de la taille limitée du groupe cible, les formations continues spécialisées des enseignant-e-s du secondaire II peuvent représenter un risque financier pour les prestataires cantonaux. Une coordination intercantonale permettrait d'atténuer les risques découlant de cette dichotomie dans laquelle se trouvent les cantons.

Mise en œuvre des législations cantonales: conditions cadres cantonales pour la participation des enseignant-e-s du secondaire II à des formations continues

En consultant les législations cantonales, on ne peut apporter qu'une réponse partielle à cette question. En effet, les bases légales cantonales décrivent des aspects tels que le droit et l'obligation des enseignant-e-s du secondaire II de suivre des formations continues. Dans certains cas, elles fixent des délais et prescrivent des formats. Mais elles ne disent rien, ou très peu, sur la mise en œuvre au niveau des écoles ou des enseignant-e-s. Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, cela se fait au niveau des ordonnances d'exécution ou des directives et des règlements internes des départements. Ces documents ne sont pas toujours accessibles au public. Par ailleurs, ce sujet est étroitement lié à la gestion financière des écoles, réglementée par les cantons.

Une analyse des conditions cadres concrètes serait intéressante. En effet, elles sont essentielles pour les enseignant-e-s et les motivent aussi à suivre des formations continues. Une telle enquête, qui prendrait probablement beaucoup de temps, devrait être menée en collaboration avec les cantons et les associations d'enseignant-e-s.

La mise en œuvre des conceptions cantonales de la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II se révèle dans les conditions cadres cantonales fixées par chaque canton pour la participation des enseignant-e-s du secondaire II à des formations continues. Ces conditions cadres font partie des conditions préalables essentielles pour que des formations continues puissent être développées et réalisées par les prestataires de l'enseignement supérieur.

Les conditions de participation des enseignant-e-s à des formations continues, les créneaux horaires possibles, la manière dont ils/elles sont rémunéré-e-s pour ces cours: tout cela fait l'objet de règles différentes.

2.1.2 Comment les enseignant-e-s conçoivent la formation continue

Dans la littérature consacrée à la formation des enseignant-e-s, on remarque que la science et l'administration s'expriment sur les conditions préalables, les avantages, l'efficacité, etc. de la formation continue, mais qu'il n'est guère fait mention de la demande de formations continues ni des besoins des enseignant-e-s dans ce domaine.

Des études internationales (enquête Talis de l'OCDE) et nationales (en Allemagne, Institut Mercator¹¹, Fondation Vodafone¹²) consacrées à la formation continue des enseignant-e-s permettent d'obtenir indirectement certaines informations sur les besoins en formation continue des enseignant-e-s.

En Suisse, le Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz (LCH) s'est clairement prononcé sur la formation continue dans un document consacré à la conception du mandat professionnel¹³ et dans une prise de position datant de 2011,¹⁴ qui souligne l'importance de la formation continue par ces remarques préliminaires: «La formation continue est l'un des «aliments de base» pour maintenir et développer la créativité professionnelle en renforçant et en élargissant les ressources personnelles des enseignant-e-s. La formation continue permet une coopération productive dans les écoles en évolution [...]». Les enseignant-e-s demandent des conditions cadres favorables à la formation continue (facteurs structurels), mais ne se prononcent guère sur le contenu de la formation continue. Seul le dernier point de la prise de position traite de la participation des enseignant-e-s à la politique de formation continue. Cependant, les enseignant-e-s ne se considèrent pas encore comme des acteurs qui formulent leurs propres besoins de formation, mais plutôt comme de simples utilisateurs des offres conçues par les prestataires de formation.

La Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire (SSPES) s'exprime également sur le thème de la formation continue.¹⁵ Mais dans ses documents, elle ne traite pas du contenu des besoins de formation continue, mais se limite à formuler une liste d'exigences concernant les conditions cadres d'utilisation des offres. Il n'y a aucun énoncé sur la façon dont les enseignant-e-s devraient être inclus-e-s par les prestataires de formation continue dans l'enquête sur les besoins et dans la génération des sujets de formation continue. Pour ce faire, il faudrait toutefois que les enseignant-e-s aient une idée précise de leurs besoins en matière de formation continue.

¹¹ Morris-Lange, Simon, Katarina Wagner et Lale Altinay (2016): *Lehrerbildung in der Einwanderungsgesellschaft: Qualifizierung für den Normalfall Vielfalt*. Sachverständigenrat deutscher Stiftung für Integration und Migration GmbH (SVR). Berlin.

https://www.mercator-institut-sprachfoerderung.de/fileadmin/Redaktion/PDF/Publikationen/Policy_Brief_Lehrerfortbildung_2016.pdf

¹² Vodafone Stiftung Deutschland gGmbH (2017): *Wie lernen Lehrer?* Düsseldorf: Vodafone Stiftung Deutschland gGmbH.

https://www.vodafone-stiftung.de/uploads/tx_newsjson/Vodafone_Stiftung_Wie_Lernen_Lehrer_17_01.pdf

¹³ Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH (2014): *Der Berufsauftrag der Lehrerinnen und Lehrer*. Zurich.

https://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Medienmitteilungen/141209_MK_Berufszufriedenheitsstudie_Berufsauftrag/141209_07_LCH_Berufsauftrag.pdf

¹⁴ Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH (2011): *Postulate zur Weiterbildung der Lehrpersonen*, Zurich.

https://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Positionspapiere/110416_Zur_Weiterbildung_Lehrpersonen.pdf

¹⁵ Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire (SSPES) (2011): Positionen des VSG zur Weiterbildung der Lehrkräfte an Gymnasien und Fachmittelschulen, Olten. (interne)

On constate que les enseignant-e-s ne décrivent l'importance de la formation continue de leur point de vue qu'avec prudence et qu'ils/elles ne formulent pratiquement aucun besoin de formation en termes de contenu. Ils/elles mettent fortement l'accent sur les exigences relatives aux conditions cadres.

Ceci est d'autant plus étonnant que les enseignant-e-s sont les véritables expert-e-s pour formuler, à titre individuel ou en tant que groupe de branche, des besoins de développement au niveau disciplinaire et de la didactique des disciplines. Ni l'administration cantonale ni les directions d'écoles ne déterminent comment un-e enseignant-e doit enseigner sa matière. Et, dans le cadre du plan d'étude, les enseignant-e-s sont libres de fixer leurs propres priorités.

Or, si les enseignant-e-s exprimaient clairement leurs besoins (en termes de contenu) et les positionnaient de manière coordonnée, ils/elles auraient de bonnes chances de pouvoir fortement influencer l'offre de formation continue. En effet, la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II est proposée dans un système d'offre et de demande où les offres se fondent sur la demande.

2.1.3 Comment les cadres des écoles conçoivent la formation continue

2.1.3.1 En tant qu'employé-e-s

La différenciation fonctionnelle des enseignant-e-s du secondaire II signifie que les nouveaux/velles intervenant-e-s entrant en fonction doivent également être formé-e-s. On observe actuellement une augmentation de l'offre des formations continues dans les hautes écoles. En 2009, par exemple, la CDIP a créé son propre «Profil pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire» et reconnaît six cours.

Ces formations liées à la fonction sous forme de CAS, de DAS ou même de MAS sont bien établies. Cependant, il n'existe que quelques cours de formation continue, plus courts et plus superficiels, pour la phase qui suit la qualification initiale. Est-il possible que l'offre restreinte s'explique par le fait que ce groupe de personnes n'exprime pas assez clairement ses besoins spécifiques en matière de formation continue ou que les intervenant-e-s concerné-e-s n'y réfléchissent pas suffisamment?

Pour les écoles du secondaire II, les acteurs sont la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) et la Conférence suisse des directrices et directeurs des écoles de culture générale (CECG). Or, dans les documents accessibles au public, ces deux conférences n'ont pas commenté la formation continue de leurs membres et n'ont pas pris position à ce propos.

2.1.3.2 En tant que supérieur-e-s hiérarchiques

Dans seize cantons, la formation continue sous différentes formes est abordée lors des entretiens d'évaluation qui réunissent l'enseignant-e et son/sa supérieur-e hiérarchique. Il est difficile de savoir comment la mise en œuvre se déroule dans la pratique. En effet, il faudrait pour cela utiliser des documents internes aux écoles, ce qui n'est possible que moyennant de gros efforts.

On peut supposer que les directions d'établissements scolaires ont un intérêt direct à ce que leurs enseignant-e-s soient au courant des dernières évolutions disciplinaires et en didactique des disciplines, afin qu'ils/elles puissent maintenir et développer leurs compétences professionnelles. On sait aussi que la formation continue est un élément important de motivation, de développement et de bien-être dans le travail des enseignant-e-s.

Il est difficile de juger de l'extérieur de la manière dont les directions d'écoles soutiennent les enseignant-e-s isolé-e-s ou le corps enseignant en général dans le domaine de la formation continue. L'éventail est large, comme en témoignent les contacts directs avec les directions d'écoles: certaines directions fournissent à l'ensemble du corps enseignant ou à des groupes de branche des offres sur mesure. D'autres se mettent d'accord avec les enseignant-e-s sur leur participation individuelle à une formation continue. Avec

la différenciation fonctionnelle de plus en plus répandue dans les écoles, les directions d'établissements scolaires ont intérêt à ce que les enseignant-e-s ayant des tâches supplémentaires puissent se former ou se qualifier en conséquence. Dans ce domaine, on enregistre de plus en plus de demandes adressées directement par les directions d'écoles aux prestataires de formations.

Le rôle des directions d'écoles est essentiel par rapport à la formation continue des enseignant-e-s. Tout dépend de la façon dont la direction conçoit l'intégration de la formation continue dans la culture de l'école. Les directions d'écoles ont aussi des défis à relever pour piloter leur établissement et pour gérer leur personnel. Les activités de formation continue devraient être considérées comme un élément fixe des comptes que les enseignant-e-s doivent rendre à leur hiérarchie.

2.1.4 Comment les milieux scientifiques conçoivent la formation continue

2.1.4.1 Comment les hautes écoles chargées de la formation initiale conçoivent la formation continue

Dans ses recommandations de 2004, la CDIP suggère aux cantons et aux hautes écoles chargées de la formation de considérer la formation initiale des enseignant-e-s comme une interaction permanente entre la formation de base, l'insertion professionnelle, la formation complémentaire et la formation continue. Ce faisant, elle souligne que la formation doit être comprise comme un processus permanent tout au long de la carrière de l'enseignant-e. Elle reprend par là un postulat de la recherche. Dans la pratique, il existe de plus en plus d'exemples concrets montrant que la formation initiale et la formation continue sont systématiquement combinées.

Il ressort clairement des documents émis par les écoles chargées de la formation initiale que la formation continue est souvent considérée comme un prolongement de la formation de base. Les hautes écoles travaillent aussi de plus en plus avec des normes professionnelles, des référentiels de compétences et des cadres de compétences. Ceux-ci montrent que pendant leur formation initiale, les enseignant-e-s peuvent acquérir certaines des compétences attendues, mais qu'il leur faut les développer, les approfondir et y travailler durant la vie professionnelle. Il est souvent fait explicitement référence à la formation continue après la formation de base. On remarque cependant que, même lorsque les normes et les compétences sont décrites avec précision et que leur réalisation est encouragée au cours de la formation initiale et vérifiée par une auto-évaluation et par une évaluation externe, dans la phase suivant la formation, on ne parle de la formation continue que d'une manière plutôt générale. On ne voit pas clairement dans quelle mesure la formation de base et la formation continue sont liées conceptuellement. Selon Philippe Perrenoud de l'université de Genève, la formation de base doit être considérée comme le début de la formation continue.¹⁶

Cette prise en compte de la formation continue dans le cadre d'un concept global de la formation des enseignant-e-s représente aussi un changement de paradigme pour un autre aspect. Dans la pratique actuelle, la formation continue (hors les manifestations déclarées obligatoires par l'administration de l'instruction publique ou par les directions d'écoles) est considérée comme une responsabilité individuelle. Le comportement en matière de formation continue est fortement influencé par la conception que chaque enseignant-e a de sa profession.

¹⁶ Perrenoud, Philippe (2015): Préparer en formation initiale à développer des compétences tout au long de la vie, dans: Maulini, Olivier, Julie Desjardins, Richard Etienne, Pascal Guibert et Léopold Paquay (éd.), *À qui profite la formation continue des enseignants*. Bruxelles: De Boeck, p. 113.

Les hautes écoles chargées de la formation initiale s'accordent sur l'importance de la formation continue dans la carrière des enseignant-e-s. Cependant, la combinaison de la formation de base et de la formation continue est confrontée à des défis structurels et conceptuels majeurs.

2.1.4.2 Comment la recherche conçoit la formation continue

Au cours des dernières années, la recherche s'est penchée sur différents aspects de la formation continue pour et par les enseignant-e-s du secondaire II. Un aspect décisif est l'impact que la formation continue a – ou devrait avoir – sur les enseignant-e-s.

Les résultats de cette recherche servent de base pour analyser l'offre actuelle en matière de formation continue et pour en déduire les recommandations présentées dans ce rapport. Dans une certaine mesure, ils constituent le «cadre scientifique» de la manière dont la formation continue des enseignant-e-s peut être conçue et évaluée en fonction de ses impacts.

Les impacts de la formation continue sur les enseignant-e-s

La formation continue des enseignant-e-s doit leur permettre de développer leurs propres actions professionnelles dans un processus en constante évolution, et ainsi d'améliorer l'apprentissage de leurs élèves. Des études ont examiné ce qui est nécessaire pour que les mesures de formation continue puissent conduire au maintien ou à l'extension des compétences ainsi qu'à des changements d'action en salle de classe.

Dans une approche progressive, quatre niveaux d'impact de la formation continue peuvent être différenciés:¹⁷

- Des études montrent que les enseignant-e-s jugent le succès et donc l'impact de la formation continue avant tout en fonction des impulsions et des suggestions qu'ils reçoivent pour leur enseignement au quotidien. L'évaluation des participant-e-s dépend donc dans une large mesure de la possibilité d'exploiter ce qui a été transmis. Il n'est toutefois pas possible de déterminer dans quelle mesure des connaissances ont réellement été étendues et des compétences acquises, si elles ne conduisent pas à des changements tangibles dans l'enseignement.
- Des résultats empiriques montrent que les connaissances des enseignant-e-s (disciplinaires et en didactique des disciplines) ont une plus grande influence sur la réussite scolaire des élèves qu'on ne le supposait auparavant. C'est la raison pour laquelle les formations continues doivent être mises à l'honneur.
- Il a été démontré que les convictions des enseignant-e-s peuvent être modifiées par la formation continue, ce qui peut entraîner un changement dans leur pratique pédagogique. Cependant, changer des croyances profondément enracinées est un processus de longue haleine.
- Certaines études suggèrent que les mesures de formation continue qui ont été vécues positivement par les enseignant-e-s ont un impact positif sur la réussite scolaire et la motivation de leurs élèves.

¹⁷ Lipowsky, Frank (2010): Lernen im Beruf – Empirische Befunde zur Wirksamkeit von Lehrerfortbildungen, dans: Müller, Florian H. (éd.), *Lehrerinnen und Lehrer lernen. Konzepte und Befunde zur Lehrerfortbildung*. Münster: Waxmann, p. 51-70.

Les facteurs de succès des formations continues pour les enseignant-e-s

Divers facteurs ont une influence significative sur l'effet de l'éducation et de la formation continue:¹⁸

- **Temps:** le temps disponible est essentiel. Les événements ponctuels de courte durée, encore très répandus (souvent quelques heures dans l'après-midi) ne sont guère pertinents en termes d'impact. Toutefois, cela ne signifie pas qu'un événement de durée plus longue a forcément un impact plus important.
- **Contenu:** une formation continue efficace permet de développer les connaissances des enseignant-e-s (disciplinaires et en didactique des disciplines) et se concentre sur l'enseignement. En d'autres termes, elle a un lien clair avec l'enseignement.
- **Expérience personnelle:** les participant-e-s découvrent les effets de leurs propres actions en salle de classe.
- **Séquençage:** les phases d'input, de test et de réflexion alternent.
- **Variété des settings méthodologiques:** des approches méthodologiques variées sont importantes pour traiter, dans le cadre de la formation continue, de situations pratiques complexes.
- **Retours:** les participant-e-s reçoivent des retours judicieux et motivants.
- **Échanges:** dans ce contexte, il faut promouvoir l'apprentissage dans un contexte social et favoriser des formes d'apprentissage coopératif allant au-delà de la formation continue. Il est plus efficace (et aussi plus efficient) que plusieurs enseignant-e-s d'une même école ou d'un même groupe de branche participent à la même formation continue, car l'échange peut ainsi se poursuivre après l'événement.

La recherche sur la structure, l'efficacité, les effets et l'impact de la formation continue est en développement. Elle fournit des données toujours meilleures et basées sur des preuves pour analyser les offres de formation continue et en tirer des recommandations pour leur développement futur. De telles découvertes scientifiques sont extrêmement importantes pour assurer le monitoring des offres. Les facteurs de succès mentionnés ci-dessus permettent de concevoir des formations continues efficaces. Comme indiqué au paragraphe 2.4 (p. 19 et suivantes), la mise en œuvre de ces facteurs de succès n'est pas toujours évidente dans les offres actuelles. Par exemple, le format encore prédominant des formations continues de courte durée est en contradiction avec le facteur de réussite qu'est le temps.

2.2 Prestataires de formations continues

Il existe trois types de prestataires dans le paysage de la formation continue des enseignants du secondaire II:

▪ Type 1: les hautes écoles

Le type 1 comprend toutes les hautes écoles suisses (universités, hautes écoles pédagogiques, hautes écoles spécialisées). Elles sont pratiquement les fournisseurs «naturels» de formation continue pour les enseignant-e-s du secondaire II. Dans certains cas, cependant, elles diffèrent considérablement en termes de mandat (avec/sans mandat de prestations) et de portée de l'offre (offre pour toutes les disciplines, offre partielle, pas d'offre). D'une part, les hautes écoles conçoivent explicitement des programmes de formation continue pour les enseignant-e-s du secondaire II et les publient de la sorte.

¹⁸ Cf. notamment: Koch, Michael (2016): Die Dritte Phase der Lehrerqualifizierung. Entwicklungsaufgaben im deutschen Bildungssystem und in der ökonomischen Bildung, dans: *Zeitschrift für ökonomische Bildung*, n° 4, p. 13-14.
Aldorf, Anna-Maria (2016): *Lehrerkooperation und die Effektivität von Lehrerfortbildung*, Wiesbaden: Springer. p. 77.

D'autre part, les départements universitaires développent un large éventail de cours de formation continue axés sur des disciplines qui, bien qu'elles ne leur soient pas explicitement destinés, peuvent présenter un intérêt pour les enseignant-e-s. Dans certains cas, ces offres ne sont publiées que sur les sites web des hautes écoles ou des départements.

- **Type 2: centres de compétence en dehors du secteur universitaire**

Le type 2 se compose d'un groupe d'organisations semi-privées et/ou privées (fondations, associations, institutions, musées, consultants, particuliers, etc.) telles que le Technorama, le Medienausbildungszentrum MAZ, etc. Ce groupe ne peut pas être clairement défini. Il est difficilement quantifiable. Ces centres de compétence n'ont pas de mandat public de prestations pour la formation continue des enseignant-e-s. Ils sont intéressés, parfois pour des raisons économiques, à attirer des enseignant-e-s comme participant-e-s. Ils ont des offres pertinentes pour le maintien ou le développement des compétences.

Une forme particulière de type 2 sont les institutions dites intermédiaires. Il ne s'agit pas de hautes écoles, mais elles reçoivent d'un canton le mandat d'offrir de la formation continue. Il s'agit par exemple du Pädagogisches Zentrum de Bâle-Ville, du FORMI (Fortbildung für Mittelschullehrkräfte du canton de Saint-Gall) et des offres proposées par le canton de Genève à ses enseignant-e-s du secondaire II (en partie parce que l'université de Genève participe également à ces cours).

- **Type 3: associations d'enseignant-e-s**

L'association la plus importante est la Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire (SSPES) avec 21 sociétés de branche et 24 associations cantonales d'enseignant-e-s (il n'y a pas d'association dans les cantons de AI et de SH). Les objectifs de nombreuses sociétés de branche consistent à promouvoir la formation continue dans leur domaine. Actuellement, les sociétés de branche et les associations cantonales proposent très peu de formations continues (0 à 3 manifestations par an par société de branche; 0 à 1 manifestation pour les associations cantonales). Néanmoins, les associations d'enseignant-e-s sont des acteurs importants dans la formation continue des enseignant-e-s. En tant que porte-parole de la pratique scolaire, elles fournissent des informations sur la qualité des offres existantes et donnent l'élan nécessaire à la création de nouvelles offres.

Comme les cantons se sont fixé pour objectif de rapprocher davantage la formation initiale et la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II, l'analyse se concentre sur les prestataires de type 1 (hautes écoles) et de la forme particulière du type 2 (institutions cantonales intermédiaires). Par la suite, il vaudra certainement la peine d'inclure les autres fournisseurs dans l'enquête.

2.3 Formation continue proposée par les hautes écoles et les prestataires cantonaux

2.3.1 Constatations

Depuis 2015, plusieurs auteurs soulignent que les prestataires ont eu tendance à montrer un certain désintérêt pour la formation continue disciplinaire. Ils constatent également qu'à la suite de réformes structurelles telles que l'autonomie partielle des écoles, les budgets globaux, etc., les ressources existantes pour la formation continue sont plutôt utilisées pour des développements opérationnels et que les prestataires de formation continue développent des offres correspondantes.

Dans le même temps, on enregistre une extension des offres de formation continue liées à la fonction, qui sont souvent adaptées aux besoins des cantons. On peut supposer qu'il y a une demande de formation

continue induite «légalement», qui favorise le développement des compétences des enseignant-e-s dans le domaine des structures et des processus. Étant donné que ces formations continues sont souvent obligatoires et ont au moins l'ampleur d'un CAS, elles sont d'autant plus intéressantes pour les hautes écoles. La probabilité qu'elles soient réalisées, et donc que les coûts de développement soient assumés, est nettement plus élevée.

Ce n'est pas le cas dans la même mesure pour les cours disciplinaires et de didactique des disciplines. Un rapport de la Commission Formation continue / prestations de services de la Chambre des hautes écoles pédagogique de swissuniversities¹⁹ indique que les hautes écoles pédagogiques seraient certainement en mesure et disposées à concevoir davantage d'offres correspondantes, à condition que la demande et le financement soient assurés. Cette attitude de la part des prestataires est compréhensible dans le système actuel de formation continue puisque, par exemple, selon la loi fédérale, les formations continues dans les hautes écoles doivent être conçues de manière à couvrir leurs coûts afin de ne pas fausser le marché. La question se pose de savoir ce qui serait nécessaire pour que les formations continues disciplinaires ou de didactique des disciplines proposées aux enseignant-e-s du secondaire II soient également intéressantes et justifiables d'un point de vue financier pour les hautes écoles.

Le tableau suivant résume les trois catégories de formation continue (fonctionnelle, transversale et disciplinaire/didactique des disciplines) en tenant compte des aspects économiques pour les prestataires.

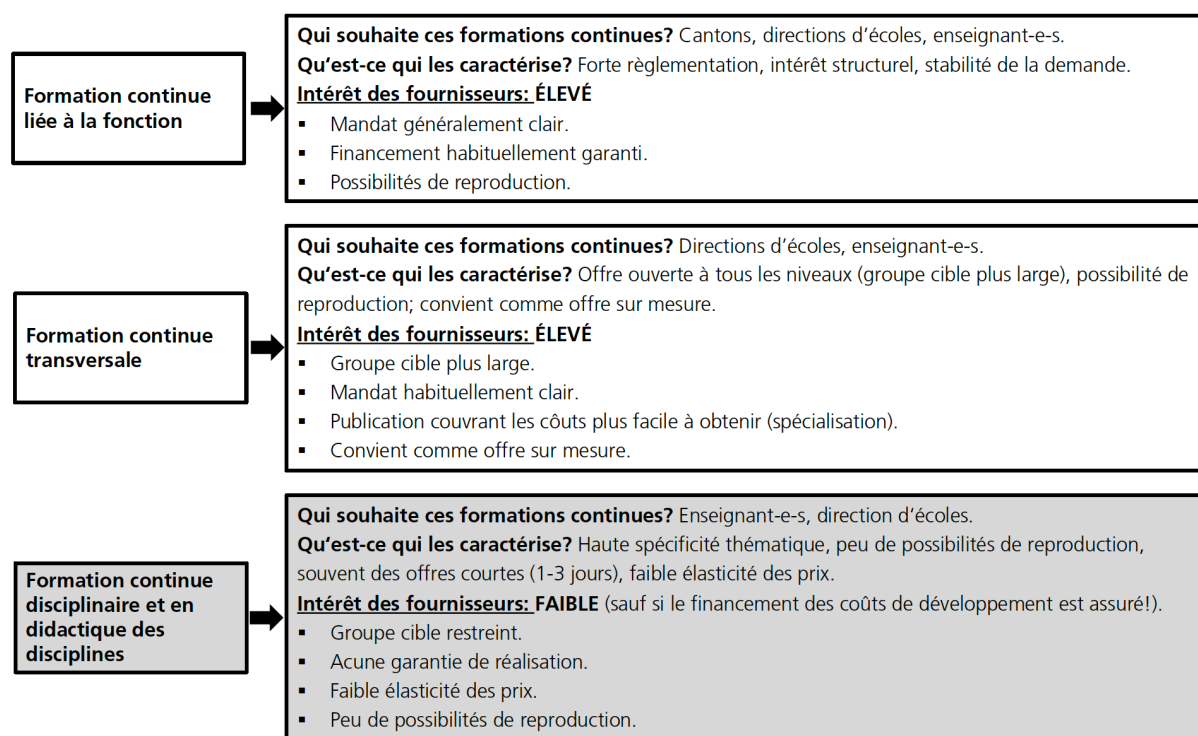


Figure 2: catégories de formation continue et intérêt économique des prestataires

2.3.2 Génération des offres

Pour obtenir une offre de formation continue qui corresponde à la demande et aux besoins, il faut se demander comment identifier les sujets des cours.

¹⁹ Swissuniversities, Chambre des hautes écoles, Commission Formation continue / prestations de services (2017): *Weiterbildung für Gymnasiallehrpersonen an Pädagogischen Hochschulen: Auslegeordnung und Einschätzung*, Version 1.0., 5. November 2017, Lucerne, (interne).

La génération des offres de formation continue spécifique destinées aux enseignant-e-s du secondaire II dans les hautes écoles peut être typologisée comme suit:²⁰

- **Développement de l'offre piloté par les hautes écoles.** Dans ce mode, les hautes écoles développent et publient des programmes de formation continue en relative autonomie, en partie avec et en partie sans mandat de prestations des autorités. Les enseignant-e-s et les directions d'écoles participent à l'élaboration des offres de manière informelle – avec relativement peu de poids. Les offres ont un caractère récurrent, mais ne couvrent les besoins concrets que de manière conditionnelle.
- **Négociation formalisée de la formation continue spécifique dans le cadre d'un réseau institutionnalisé.** Dans ce mode, les instances organisées le plus souvent sur une base cantonale avec des représentant-e-s des hautes écoles, des directeurs et directrices, des responsables de la formation continue dans les écoles, des groupes de branche cantonaux et des représentant-e-s des autorités constituent des plateformes d'information stables et caractérisées par des processus bien établis à partir desquels des offres sont élaborées. La coopération active de l'État ou de personnes habilitées par l'État, l'existence de mandats de prestations explicites avec les prestataires et l'autonomie d'action et/ou la sécurité de paiement tant du côté des prestataires (par rapport aux coûts de développement) que de la demande (rémunération des frais de participation) apportent à ces réseaux une stabilité supplémentaire. Si la génération se caractérise par une certaine routine, les offres sont multiples, orientées vers la demande et ne sont donc pas nécessairement liées à un système éducatif.
- **Dialogue informel (réseaux informels).** Le troisième mode peut être efficace soit indépendamment des autres modes, soit en complément. Les leaders d'opinion développent des programmes de formation continue dans des réseaux qui se caractérisent par un degré élevé d'autonomie d'action, d'acceptation par les acteurs du système et de légitimité auprès des publics cibles et des expert-e-s. Ces structures de réseau sont stabilisées par l'existence de mandats de prestations, par une autonomie d'action et par la sécurité des paiements tant du côté de l'offre que de la demande. Ce mode génère une large gamme d'offres, mais il est lié à des personnes et ne garantit pas une offre nationale ni une offre constante dans la durée. En outre, ces offres sont davantage axées sur la demande plutôt que liées à un système éducatif.
- **Médiation par le biais d'intermédiaires.** Dans le quatrième mode, les organisations intermédiaires génèrent des offres de formation continue pour le compte des autorités légitimes via des canaux stables et à la demande des groupes de branche. Ces formations sont axées sur la demande. Leur conception est souple. Elles ne sont pas intégrées dans un système formel. L'orientation vers une discipline ou un groupe de branche garantit un haut degré de légitimité par rapport à la demande, au-delà des frontières cantonales et, dans certains cas, linguistiques. Cette génération se caractérise par une forte dépendance à certaines personnes. Les mandats de prestations, un degré élevé d'autonomie et la sécurité de la rémunération ont un effet stabilisateur.
- **Modèle entièrement intégré et piloté par l'administration.** Dans le cinquième mode, qui est rare, les programmes interdisciplinaires/transdisciplinaires et/ou les ensembles de mesures (p. ex. offensive MINT, multilinguisme, compétences en TIC) sont générés sur mandat direct de l'État et avec la participation de tous les acteurs du système. Ils sont dotés de fonds spéciaux. Dans le canton de Genève, on peut supposer que l'ensemble de l'offre de formation continue est généré de

²⁰ Meyrat, Michel (2016): Erhebung von Weiter- und Fortbildungsangeboten für Maturitätslehrpersonen. Prospektiverhebung und Prozessempfehlungen für die WBZ CPS. (interne)

manière pilotée par l'administration. Dans une certaine mesure, c'est également le cas en Suisse orientale.

Le rapport précité de la Commission Formation continue / prestations de services de la Chambre des hautes écoles pédagogique de swissuniversities, datant de novembre 2017, confirme pour l'essentiel ces différents modes pour la création de l'offre des hautes écoles pédagogiques.²¹

Dans le cas de la formation continue transversale et liée à la fonction, on peut supposer que les organes de régulation (administrations de l'instruction publique) ainsi que les directions d'écoles exercent une influence de contrôle plus forte et que l'autonomie des prestataires n'est pas aussi prononcée que dans le cas de la formation continue liée aux disciplines.

Lorsqu'il s'agit d'offres disciplinaires ou de didactique des disciplines, il est important pour la génération des offres que les besoins des enseignant-e-s soient regroupés et pris en compte par les prestataires de manière coordonnée. Cela limite le risque que des cours de formation continue ne concernent pas le public cible et qu'ils ne soient pas suivis. L'un des facteurs de succès est toutefois que les enseignant-e-s se mobilisent pour faire connaître leurs besoins et qu'ils/elles suivent ensuite les cours de formation continue qui en découlent.

2.4 La formation continue au semestre d'automne 2018/2019 – un bref aperçu

Comme indiqué plus haut, ce premier rapport de monitoring n'a **pas** pour objectif de fournir une vue d'ensemble quantitative de l'offre de formation continue pour les enseignant-e-s du secondaire II dans toute la Suisse. Pour la discussion, il serait toutefois utile de donner un aperçu bref et concret de l'offre actuelle sous forme d'extraits et d'instantanés. Pour les raisons évoquées ci-dessus, cet aperçu se limite aux offres des hautes écoles. En ce qui concerne le contenu, seules des offres disciplinaires ou liées à la didactique des disciplines ont été identifiées.

Sept sujets ont été sélectionnés parmi la variété des disciplines: première langue, mathématiques, chimie, histoire, géographie, économie et droit, philosophie.

Les nombreuses années d'expérience dans le domaine de la formation continue pour les enseignant-e-s du secondaire II le montrent: les enseignant-e-s du secondaire II aiment rester entre eux/elles aussi bien pour les formations disciplinaires que pour celles liées à la didactique des disciplines. Ils/elles n'apprécient pas les offres qui couvrent plusieurs niveaux. Pour cette raison, la désignation explicite du groupe cible des enseignant-e-s du secondaire II a été choisie comme critère de recherche pour les offres de formation continue.

Les critères suivants ont été pris en compte pour analyser les offres de formation continue dans les sept matières sélectionnées (offres disciplinaires et liées à la didactique des disciplines):

- **Seules les offres disciplinaires et liées à la didactique des disciplines** et dispensées entre le 1^{er} août 2018 et le 31 janvier 2019 (semestre d'automne 2018/2019) ont été prises en compte.

²¹ Swissuniversities, Chambre des hautes écoles, Commission Formation continue / prestations de services (2017): *Weiterbildung für Gymnasiallehrpersonen an Pädagogischen Hochschulen: Auslegeordnung und Einschätzung*, Version 1.0., 5. November 2017, Lucerne, (interne). Dix des quinze hautes écoles pédagogiques ont participé à ce document.

- **Seules les offres émanant d'institutions étatiques**, c'est-à-dire des hautes écoles et des prestataires directement mandatés par les cantons, sont prises en considération.
- Les informations proviennent exclusivement des **sites web de ces fournisseurs**.
- Seules ont été enregistrées les offres qui sont **exclusivement destinées aux enseignant-e-s du secondaire II**. Les offres destinées à plusieurs niveaux ne sont pas prises en compte.
- Différents formats ont été retenus: cours en présentiel, cours organisés à la demande, cours de courte durée, formations continues de longue durée. Les cours MOOC (Massive Open Online Courses) n'ont pas été pris en compte.

2.4.1 Résultats

Sur les 26 hautes écoles et institutions cantonales examinées, neuf proposaient des formations continues répondant aux critères de recherche.²²

Hautes écoles	Langue 1 (DE- FR)	Mathématiques	Chimie	Histoire	Géographie	Économie et droit	Philosophie
École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) Université de Lausanne	1	1	0	0	0	0	1
Eidgenössische Technische Hochschule Zürich (ETHZ) Universität Zürich	6	15	9	6	2	4	2
Haute école pédagogique vaudoise (HEP-VD)	2	0	0	0	0	0	1
Pädagogische Hochschule Bern (PHBern)	4	2	2	0	3	1	0
Pädagogische Hochschule St. Gallen (PHSG)	0	0	1	0	0	0	1
Pädagogische Hochschule Luzern	3	1	1	1	3	0	0
Pädagogisches Zentrum PZ.BS	0	0	2	1	0	0	0
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) Direction générale de l'enseignement secondaire II Service formation continue de l'ES II	0	0	2	1	0	0	0
Fortbildung für Mittelschullehrpersonen des Kantons St. Gallen FORMI	2	0	1	3	0	0	1

Figure 3: aperçu des offres existantes

²² Date de la saisie: 04.07.2018.

Ces chiffres montrent en particulier la différence entre le nombre d'offres en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin. En Suisse romande et au Tessin, il ne semble pas y avoir de prestataire de niveau supérieur équivalent à l'université de Zurich/ETH.

L'une des raisons de cette observation assez surprenante est qu'en Suisse romande et au Tessin, il n'existe pratiquement pas d'offres spécifiques aux niveaux. Étant donné que (presque) toutes les hautes écoles publient leurs cours pour les enseignant-e-s du secondaire I et II, ces offres n'apparaissent pas dans l'aperçu. Il convient d'examiner si les enseignant-e-s du secondaire II suivent effectivement ces cours. Toutefois, cela nécessiterait une analyse plus détaillée de chaque offre, ce qui dépasse le cadre du présent rapport.

2.4.2 Prestataires examinés

2.4.2.1 Hautes écoles universitaires

Formations continues proposées

L'université de Zurich et l'ETH Zurich possèdent le lien (institutionnel) le plus fort entre la formation initiale et la formation continue des enseignant-e-s. Cela a évidemment un impact majeur sur le nombre d'offres. Dans le cas d'autres universités, qui couvrent également l'ensemble de la formation initiale (disciplinaire et liée à la didactique des disciplines) des enseignant-e-s du secondaire II (Genève et Fribourg), un tel effet n'est pas évident.

L'aperçu ne présente que les cours de formation continue qui désignent clairement les enseignant-e-s du secondaire II comme public cible et qui sont énumérés par les institutions dans les pages de leurs sites consacrées à la formation continue. Cependant, cela ne couvre en aucun cas toutes les offres qui pourraient être utiles aux enseignant-e-s du secondaire II. Dans les calendriers des activités de l'université et sur les sites web des différentes facultés et départements, on trouve un nombre impressionnant de réunions, de colloques et de conférences ainsi que des manifestations scientifiques où les enseignant-e-s sont désigné-e-s comme public cible, ou qui pourraient intéresser ce groupe cible. Trouver ces offres dispersées est souvent une question de chance. Un exemple: un article paru dans la Basler Zeitung du 26 juin 2018 rend compte des cours de formation continue disciplinaires proposés par l'université de Bâle aux enseignant-e-s en physique, chimie et sciences informatiques.²³ Les références à ces offres se trouvent sur les sites web des facultés, mais pas sur la page que l'université consacre à la formation continue. De telles offres ont tendance à dépendre des ressources et des spécialités de chaque faculté. Elles ne sont généralement pas directement liées aux plans d'études. Des activités de transfert vers l'enseignement ne sont pas prévues. Les cours de formation continue sont souvent très courts. Ils sont proposés en heures, en demi-journées ou en journées entières, mais rarement sur de plus longues périodes de temps. La recherche exprime certains doutes quant à leur efficacité, c'est-à-dire à l'impact et la durabilité de telles offres (voir p. 15). D'autre part, souvent pour des raisons pratiques, financières ou organisationnelles, ces formats sont très demandés par les enseignant-e-s et les directions scolaires. Des formations en didactique des disciplines plus longues et plus approfondies ne sont proposées que dans les langues étrangères.

Visibilité des offres par le public cible

Parmi les établissements universitaires, l'université de Zurich et l'ETH Zurich se distinguent. Leurs offres de formation continue sont rapidement et facilement identifiables par le public cible des enseignant-e-s du secondaire II, à la fois sur leurs propres sites web et sur la plateforme Webpalette.²⁴ Dans les autres établissements universitaires, la recherche de possibilités de formation continue est plus difficile.

²³ Niggli, Cornelia (2018): Zurück in den Hörsaal. Gymnasiallehrpersonen frischen an der Uni Basel ihr wissenschaftliches Know-how auf, dans: *Basler Zeitung*, 25.06.2018.

²⁴ <http://www.webpalette.ch/fr/catalogue-des-cours/secondaire-ii-lycee/uzh-und-eth-zuerich-maturitaetsschulen/> (accès le 10.08.2018).

En outre, comme nous l'avons expliqué plus haut, les activités de formation continue proposées par les facultés ou les départements des universités sont souvent difficiles à trouver car elles n'apparaissent pas sur une plateforme centrale.

Actuellement, il n'est pas possible d'obtenir un aperçu général et complet des offres disciplinaires proposées par les établissements universitaires suisses (voir également le rapport d'analyse «E_Plattform Weiterbildung Lehrpersonen und Schulkader Mittelschulen» publié par le ZEM CES).

Accessibilité et pénétration

Dans le cas des établissements universitaires, qui considèrent les enseignant-e-s du secondaire II comme leur public cible et qui développent des offres, on peut généralement dire que l'accessibilité est bonne et facile. Il n'y a pas de restrictions cantonales. Les prix des manifestations sont les mêmes pour tous les participant-e-s. Même si les offres à la journée prédominent, il existe de plus en plus de formats séquentiels, dont la recherche atteste qu'ils sont plus durables. Les formats très courts (une demi-journée) sont minoritaires.

La plupart des activités sont conçues de manière à ce que les enseignant-e-s d'autres cantons puissent également arriver à temps pour y participer. Il est à noter que les manifestations ont souvent lieu en semaine, sauf à l'EPFZ, où elles ont lieu en partie le vendredi et le samedi. Les participant-e-s doivent donc obtenir des dispenses d'enseignement.

À l'exception de l'université de Zurich et de l'EPFZ, les établissements universitaires ne considèrent pas les enseignant-e-s du secondaire II comme un public cible indépendant pour lequel ils conçoivent des cours de formation continue spécifiques et disciplinaires. Les cours disciplinaires développés par les différentes facultés ou départements s'adressent à un large public académique.

La discussion en cours entre les universités et les gymnases sur la transition II pourrait être une bonne occasion d'aborder les possibilités pour les universités de s'engager davantage dans la formation continue dans le domaine disciplinaire et de la didactique des disciplines des enseignant-e-s du secondaire II, c'est-à-dire du groupe qui forme les futur-e-s étudiant-e-s.

2.4.2.2 Hautes écoles pédagogiques

Formations continues proposées

Dans les hautes écoles pédagogiques, les formations continues pédagogiques, transversales et fonctionnelles des enseignant-e-s du secondaire II sont prédominantes. Il n'est pas surprenant que les offres liées aux disciplines soient minoritaires. Les enseignant-e-s du secondaire II suivent leur formation disciplinaire dans les universités. Pour les hautes écoles pédagogiques, «*les offres de formation continue superficielle pour les enseignant-e-s du secondaire II sont des compléments importants aux offres (disciplinaires) des universités, des hautes écoles spécialisées et d'autres prestataires tels que FORMI ou la SSPES*».²⁵

Néanmoins, les hautes écoles pédagogiques voient des possibilités d'élargir leur offre de formation continue dans les domaines disciplinaires et de la didactique des disciplines. La PH de Lucerne et la PH de Berne déclarent leurs formations professionnelles liées à la discipline comme faisant partie de leur offre. Toutes deux prévoient également une expansion. En outre, la PH de Lucerne a l'intention de se concentrer davantage à l'avenir sur les enseignant-e-s du secondaire II de toute la Suisse alémanique, et de mieux répondre aux besoins des groupes de branche. La HEP du Nord-Ouest mentionne les cours disciplinaires et de didactique de la discipline pour le français. Elle est également ouverte à un élargissement de l'offre, à condition

²⁵ Swissuniversities, Chambre des hautes écoles, Commission Formation continue / prestations de services (2017): *Weiterbildung für Gymnasiallehrpersonen an Pädagogischen Hochschulen: Auslegeordnung und Einschätzung*, Version 1.0., 5. November 2017, Lucerne, (interne). Dix des quinze hautes écoles pédagogiques ont participé à ce document.

qu'un mandat existe et que le financement soit garanti. Les autres HEP n'offrent actuellement aucune formation continue liée à la discipline pour les enseignant-e-s du secondaire II. Elles ne semblent pas avoir l'intention de le faire non plus.

Un format intéressant pour la formation continue est ce qu'on appelle la formation continue intensive, qui est organisée pendant un congé de formation continue (congé sabbatique). Certains HEP offrent ce format, qui peut également être utilisé comme formation continue disciplinaire ou de didactique des disciplines.²⁶

Visibilité des offres par le public cible

Les offres disciplinaires et de didactique des disciplines proposées par les hautes écoles pédagogiques de Berne et de Lucerne sont facilement accessibles sur leurs sites web et sur la plateforme Webpalette. De même, la recherche d'offres est aisée sur le site de la HEP Vaud, mais actuellement seules quelques offres spécifiques à des niveaux sont publiées. Pour l'heure, il n'est pas possible d'obtenir un aperçu général des offres disciplinaires et/ou en didactique des disciplines proposées par les HEP (voir également le rapport d'analyse «E_Plattform Weiterbildung Lehrpersonen und Schulkader Mittelschulen» publié par le ZEM CES).

Accessibilité et pénétration

Dans les HEP, les cours de formation continue disciplinaires et/ou en didactique des disciplines sont souvent courts. Ils sont organisés en heures, en demi-journées ou en journées entières, mais rarement sur de plus longues périodes de temps. Les cours qui ne durent que quelques heures ou qui sont agendés en fin d'après-midi conviennent plutôt aux enseignant-e-s de la région entourant la HEP. Un temps de trajet plus long ne vaut pas la peine pour de tels cours. La pénétration de ces cours est donc probablement assez restreinte.

Des frais d'inscription différents pour les enseignant-e-s cantonaux ou extracantonaux (subventions cantonales), tels que pratiqués par certains cantons, peuvent également réduire à la fois l'accessibilité et la pénétration des cours.

Il est à noter que les offres de formation continue des HEP ne mentionnent souvent que le nom de l'intervenant-e et ne fournissent pas d'autres informations concernant ses compétences, sa qualification ou sa localisation institutionnelle. Cela pourrait être une indication supplémentaire que la diffusion suprarégionale d'offres n'est pas un objectif majeur.

Remarques

Le groupe cible des enseignant-e-s du secondaire II est plutôt restreint. Dans quelle mesure les HEP sont-elles incitées à prendre un risque financier en offrant des cours disciplinaires ou de didactique des disciplines? Les recherches menées auprès des prestataires de formation continue montrent qu'ils sont davantage disposés à mettre en place une offre de formation spécifique s'il voient clairement comment ils pourront couvrir les coûts de développement. Pour cela, ils ont besoin, par exemple, d'une garantie que l'offre sera proposée plusieurs fois, ou d'une promesse que le mandant couvrira les frais de développement.²⁷

²⁶ Par exemple: PH de Saint-Gall: <https://www.phsg.ch/de/weiterbildung/intensivweiterbildung/ueberblick-intensivweiterbildung>; PH de Zurich: <https://phzh.ch/de/Weiterbildung/Weiterbildung-Berufsfachschulen/Intensivweiterbildung-der-sekundarstufe2/>

²⁷ Meyrat, Michel (2016): Erhebung von Weiter- und Fortbildungsangeboten für Maturitätslehrpersonen. Prospektiverhebung und Prozessempfehlungen für die WBZ CPS, p. 9, (interne).

Dans cette situation, les HEP réagissent souvent en publiant des offres disciplinaires destinées à un public cible travaillant à des niveaux différents. La masse critique nécessaire à la réalisation d'une offre devrait ainsi être atteinte plus facilement. L'aperçu (voir figure 3, page 20) n'inclut pas ces offres. Les enseignant-e-s du secondaire II soulignent régulièrement que pour maintenir efficacement leurs compétences, ils ont besoin d'offres de formation continue (disciplinaires) spécifiques à leur niveau. Seule une analyse des taux de réalisation permettrait de déterminer si leur comportement en matière de formation continue suit effectivement cette exigence.

De nombreuses HEP ont des compétences dans des domaines particuliers et sur des thématiques spécifiques (p. ex. en didactique de certaines disciplines). Il existe certainement un potentiel de parvenir à une offre coordonnée des formations continues et donc à une masse critique pour des formations continues liées aux disciplines.

Les HEP ont parfois encore un «problème d'image» auprès des enseignant-e-s du secondaire II formé-e-s dans les universités. Pour eux/elles, la formation continue disciplinaire doit être proposée par leurs établissements de formation initiale, c'est-à-dire par les universités. Il conviendrait d'examiner dans quelle mesure il serait possible de renforcer la coopération entre les expert-e-s universitaires et les intervenant-e-s issu-e-s des HEP, en particulier les spécialistes de la didactique des disciplines.

En ce qui concerne la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II dans le domaine disciplinaire et en didactique des disciplines, la coopération entre les universités et les HEP serait idéale, car ces deux types d'établissements d'enseignement supérieur pourraient faire usage de leurs compétences de base. Cette méthode est déjà testée dans des offres isolées, mais elle devrait être étendue. Les exigences réglementaires entravent en partie cette évolution.

2.4.2.3 Prestataires soutenus par les cantons

Pour des raisons historiques et juridiques propres à chaque canton, trois cantons proposent leurs propres cours de formation continue, soit pour l'ensemble des enseignant-e-s du canton, soit pour un niveau scolaire spécifique. L'aperçu de la figure 3, page 20, montre que ces institutions proposent un certain nombre de cours disciplinaires et en didactique des disciplines aux enseignant-e-s du secondaire II.

a) Canton de Saint-Gall: FORMI

Le FORMI (Fortbildung für Mittelschullehrkräfte) est une institution de formation du canton de Saint-Gall qui s'adresse en premier lieu aux enseignant-e-s de ce canton.

Les enseignant-e-s des écoles du secondaire II et des écoles professionnelles publiques du canton de Saint-Gall et du Vorarlberg ne paient pas de frais d'écologie. En plus des frais de cours (honoraires, frais d'organisation, frais des intervenant-e-s), le FORMI prend généralement en charge les frais de repas et d'hébergement pour des cours de plusieurs jours. Les enseignant-e-s des écoles du secondaire II privées, des écoles primaires et des écoles extracantonales doivent s'acquitter d'un montant pour assister aux cours.

Formations continues proposées

Les cours du FORMI sont fortement orientés vers la pratique de l'enseignement. D'un point de vue disciplinaire et didactique, ils sont adaptés aux besoins actuels des écoles et des enseignant-e-s du secondaire II. Des thèmes de formation continue peuvent être suggérés à court terme par les écoles et les enseignant-e-s.

Le programme de cours est en grande partie dirigé par des enseignant-e-s en activité dans le secondaire saint-gallois, avec l'aide d'expert-e-s externes. Les ressources et les compétences existantes sont ainsi bien mises à profit.²⁸ La plupart des offres se déroulent sur une journée.

Visibilité des offres par le public cible

Les offres sont facilement identifiables par le public cible sur la plateforme Webpalette.

Accessibilité et pénétration

Étant donné que les offres s'adressent en premier lieu aux enseignant-e-s du canton de Saint-Gall, les aspects liés à l'accessibilité et à la pénétration de l'offre jouent un rôle secondaire.

Remarques

La caractéristique «de la pratique pour la pratique» ne se trouve, sous une forme aussi prononcée, dans aucune autre offre d'une institution publique.

b) Canton de Genève: Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Dans le canton de Genève, ce sont des organes administratifs internes qui, en partie en collaboration avec l'université de Genève, sont responsables de la formation continue destinée aux enseignant-e-s du canton.

Formations continues proposées

Ici aussi, les offres ne durent souvent pas plus d'une journée.

Visibilité des offres par le public cible

Le site web du canton fournit des informations détaillées sur les offres.²⁹

Accessibilité et pénétration

Les offres s'adressent en premier lieu aux enseignant-e-s du canton. Les critères d'accessibilité et de pénétration ne sont donc pas importants.

²⁸ <http://www.formi.ch/portrait.shtml>

²⁹ <https://edu.ge.ch/site/formationcontinue/enseignement-secondaire-ii/> (accès le 10.08.2018).

Remarques

De nombreux cours de cette offre cantonale sont publiés pour les enseignant-e-s du secondaire I et II. Ils ne figurent donc pas dans le tableau de la page 20.

c) Canton de Bâle-Ville: Pädagogisches Zentrum Basel-Stadt

Depuis près de soixante ans, l'instance cantonale Pädagogisches Zentrum PZ.BS (jusqu'en 2011: Institut für Unterrichtsfragen und Lehrerfortbildung ULEF) organise la formation continue des enseignant-e-s, des directions d'écoles et des autres acteurs scolaires du canton de Bâle-Ville. En collaboration avec le centre de formation pour adultes Erwachsenenbildung BL, FEBL, elle gère le programme «Weiterbildung & Beratung für Schulen Basel-Stadt & Basel-Landschaft». Les offres sont généralement ouvertes aux personnes intéressées des deux cantons. Le programme de formation continue est structuré en fonction des compétences pertinentes dans la vie scolaire quotidienne. La plupart des cours concernent les compétences liées à la discipline. Ils se concentrent avant tout sur les questions de didactique de toutes les disciplines, sur les médias et l'informatique ainsi que sur les compétences transversales demandées aux élèves.³⁰

Formations continues proposées

La majorité des cours de formation continue proposés s'adressent aux enseignant-e-s des écoles primaires. Les cours concernant le secondaire II sont des cours sur une journée.

Visibilité des offres par le public cible

Les enseignant-e-s du canton accèdent facilement aux offres via le site web.

Accessibilité et pénétration

Les offres s'adressent en premier lieu aux enseignant-e-s du canton. Les critères d'accessibilité et de pénétration ne sont donc pas importants.

Remarques

Les besoins du public cible que sont les enseignant-e-s du secondaire II sont peu couverts par l'offre du PZ.BS.

Étant donné que les programmes cantonaux de formation continue s'adressent à un public cible cantonal, il ne faut pas s'attendre à une augmentation du nombre des offres disciplinaires et de didactique des disciplines, ne serait-ce qu'en raison de la taille des différents groupes de branche.

³⁰ <https://www.kurse-pz-bs.ch> (accès le 10.08.2018).

3 Bilan intermédiaire

3.1 Constatations

- **En Suisse, la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II est bien ancrée dans le système éducatif suisse.**

Pour que cette situation de départ favorable ait également un effet sur la mise en œuvre, c'est-à-dire dans la pratique quotidienne, une attention particulière doit être accordée aux deux dimensions suivantes:

- La formation continue des acteurs scolaires doit être abordée avec un haut degré d'engagement dans le cadre de processus appropriés de contrôle des rapports entre les administrations et les directions d'écoles. Cela crée des incitations supplémentaires pour ancrer encore plus solidement la formation continue dans le système scolaire et pour créer des conditions cadres favorables.
 - L'encouragement accru des contacts institutionnalisés, d'une part entre les écoles du secondaire II et le secteur tertiaire (interface II), et d'autre part entre les départements de recherche et de formation continue au sein des hautes écoles, peut contribuer à ce que les enseignant-e-s perçoivent la formation continue comme pertinente et y aient recours.
- **L'analyse de la situation de la formation continue montre que, du moins en Suisse alémanique, il n'y a pas d'urgence («lacune») dans le domaine de la formation continue disciplinaire et orientée sur les branches pour les enseignant-e-s du secondaire II. En revanche, la situation en Suisse romande semble plus problématique.**

L'offre pour les matières dans lesquelles peu d'enseignant-e-s travaillent devra être analysée plus en détail dans une étape ultérieure.

Il convient également de noter que la question de savoir combien d'offres par matière et par région linguistique sont considérées comme suffisantes est une question d'appréciation à laquelle on répond différemment selon la perspective.

- **L'offre disciplinaire dans les hautes écoles universitaires est diversifiée, mais dans certains cas difficiles à identifier en tant que formation continue déclarée parce que, par exemple, elle n'est pas publiée pour des groupes cibles spécifiques (conférences, réunions, etc.).**
- **Il existe une grande hétérogénéité entre les cantons, par exemple en ce qui concerne les conditions cadres pour l'utilisation des offres de formation continue, mais aussi entre les hautes écoles, notamment par rapport à la génération des offres.**

4 Possibilités de développement

4.1 Scénarios de développement

Dans ce qui suit, quatre scénarios décrivent comment la formation continue disciplinaire et en didactique des disciplines s'adressant aux enseignant-e-s du secondaire II pourrait se développer. L'objectif est de présenter des propositions d'action novatrices permettant d'atteindre l'objectif: garantir dans toute la Suisse

des offres de formation continue de haute qualité, correspondant à la demande et aux besoins, et destinées aux enseignant-e-s du secondaire II.

Scénario 1: solution centralisée

Par exemple, l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), un institut d'État du Grand-Duché de Luxembourg, a une solution centralisée. Il organise la formation continue de tous les enseignant-e-s, y compris du secondaire II. À cette fin, des discussions institutionnalisées ont lieu chaque année avec les autorités afin de clarifier les besoins de formations continues de leur part. Des discussions analogues ont lieu avec les associations d'enseignant-e-s. Ensuite, les cours de formation continue sont développés en collaboration avec les hautes écoles et d'autres expert-e-s. Par ailleurs, il y a aussi de la place pour un marché: les prestataires externes peuvent proposer des formations continues. L'Institut les évalue et les publie sur sa propre plateforme si elles ont été validées.

Dans le système fédéraliste suisse, une telle solution centralisée est difficilement concevable, même pour un groupe aussi restreint que les enseignant-e-s du secondaire II.

Scénario 2: solution d'autorégulation du marché

La deuxième approche consiste en une solution d'autorégulation du marché: les cantons misent sur une extension progressive des offres de formation continue dans les hautes écoles. Ces dernières développent des formations continues qui sont demandées; c'est la seule façon de vendre des offres. Si les hautes écoles unissent leurs forces en se coordonnant les unes avec les autres, il sera possible de mettre au point des offres qui couvrent les coûts, même pour les matières où il y a peu d'enseignant-e-s.

Cette approche serait attrayante sur le plan systémique, mais elle pose certains défis. D'une part, les hautes écoles revendiquent une grande autonomie. Des questions se posent au sujet de la coopération et du financement. D'autre part, on ne voit pas clairement si des offres concrètes seront disponibles pour toutes les branches et, dans le cas affirmatif, dans quel délai.

La lenteur de cette approche n'est pas idéale pour les cantons qui, en tant qu'employeurs, incluent une obligation de formation continue dans le mandat professionnel des enseignant-e-s. Ils peuvent certes espérer que dans le cas où les hautes écoles ne proposent pas d'offres suffisantes, les enseignant-e-s rechercheront des formations continues en dehors des hautes écoles ou les organiseront eux/elles-mêmes dans leurs associations. Mais ce scénario n'est pas réaliste.

Scénario 3: développement et élargissement coordonnés des offres de formation continue proposées par les hautes écoles

Comme troisième approche, on peut envisager un développement et un élargissement coordonnés des offres de formation continue proposées par les hautes écoles. Un bureau de coordination, par exemple mandaté par les cantons, invite les hautes écoles à élaborer des solutions pour la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II en se concertant avec ces personnes.

Un exemple de coordination des hautes écoles initiée par les cantons (CDIP) est le programme de formation conduisant au diplôme additionnel pour l'enseignement de l'informatique en tant que discipline obligatoire (OFI/IDO).

Pour différentes raisons, cette forme de coordination intercantonale dans le domaine de la formation continue est difficile pour les enseignant-e-s du secondaire II.

Premièrement, les hautes écoles sont réunies dans le cadre de swissuniversities. Cette organisation s'efforce d'encourager l'auto-coordination de ses membres. Pour une offre qualifiante spécifique telle que le Programme coordonné conduisant au diplôme additionnel pour l'enseignement de l'informatique en tant

que discipline obligatoire (OF/IDO) dans les écoles de maturité, une coordination externe est envisageable, à condition que des fonds supplémentaires soient alloués. Toutefois, l'acceptation d'une telle coordination est généralement assez difficile à obtenir.

Deuxièmement, il n'y a pas de pression publique assez forte pour imposer une telle coordination par les hautes écoles pour un groupe aussi restreint et disparate d'enseignant-e-s.

Troisièmement, même si les cantons, en tant qu'organes responsables des hautes écoles (pédagogiques), devaient stipuler clairement dans les mandats de prestations l'obligation pour les enseignant-e-s du secondaire II de suivre des formations continues, aucune haute école ne pourrait se permettre de publier des cours financièrement risqués. La seule possibilité serait de combiner l'obligation mentionnée dans le mandat de prestations avec une compensation financière correspondante, ce qui amortirait ainsi le risque financier pour les hautes écoles. Il conviendrait de vérifier le critère de distorsion du marché conformément à la loi sur la formation continue.

Un scénario qui repose exclusivement sur la coordination des prestataires des hautes écoles a peu de chances, pour des raisons systémiques et économiques, de devenir le socle d'une offre de formation continue de qualité proposée dans toute la Suisse, basée sur la demande et les besoins, et s'adressant aux enseignant-e-s du secondaire II.

Scénario 4: coordination basée sur la demande

Il semble plus commode de développer une coordination non pas depuis l'angle des prestataires, mais depuis l'angle de la demande. La demande génère des offres. Si la demande s'exprime de manière renforcée et coordonnée, les prestataires auront davantage intérêt à satisfaire cette demande par des offres ad hoc. Il convient donc d'encourager les enseignant-e-s, les sociétés de branche, les directions d'écoles et les établissements scolaires à collecter leurs besoins en matière de formation continue, puis à présenter ces résultats de manière synthétique et groupée aux hautes écoles, qui décideront ensuite si les offres seront mises en place et, dans l'affirmative, par qui et comment. Dans ce modèle, un bureau de coordination fournirait également un cadre organisationnel permettant de structurer la demande et de regrouper les prestataires. En plus de recenser et de décrire les besoins de manière précise et fondée sur des données (cela devrait être plus qu'un simple «catalogue de souhaits» mentionnant des «nice to have»), il conviendrait également d'examiner comment atteindre un taux de participation plus élevé aux formations continues. Les directions d'écoles et les associations d'enseignant-e-s jouent certes un rôle important à cet égard, mais il en va de la responsabilité de chaque enseignant-e de planifier avec soin sa propre formation continue sur la base de la conception qu'il se fait de sa profession.

Pour répondre à la coordination basée sur la demande il sera peut-être difficile pour les hautes écoles de développer des offres permettant de couvrir leurs coûts, en particulier pour de très petits groupes cibles d'enseignant-e-s. Il existe deux approches possibles pour garantir qu'une formation continue soit aussi proposée pour les «petites matières». La première option est que les hautes écoles se répartissent entre elles la formation continue pour ces groupes cibles de petite taille dans le cadre d'un accord volontaire; la deuxième option est une solution de type «service public». Cela signifie concrètement que si aucune haute école ne souhaite développer des offres de formation continue pour cette branche au public cible trop restreint ou trop disparate, le «service public» se charge de mettre en place ces offres avec le soutien de l'expertise spécifique des hautes écoles. Les institutions cantonales ou intercantionales veillent ainsi, pour le compte des cantons, à ce qu'il existe une offre basique de formation continue pour toutes les disciplines.

Ces différents scénarios représentent divers aspects d'un même sujet et il y a des chevauchements entre eux. Les scénarios 3 et 4 se distinguent l'un de l'autre par l'angle du point de départ de la coordination.

Pour la coordination basée sur la demande (scénario 4), les facilitateurs et facilitatrices (enseignant-e-s en activité et membres des directions d'écoles du secondaire II) pourraient jouer un rôle important pour observer le terrain, sur mandat du ZEM CES. Cette variante serait non seulement une formule pragmatique et efficace pour intégrer les pratiques scolaires de toute la Suisse, mais aussi une solution bon marché. Dans le cadre du projet pilote «Facilitateurs», le ZEM CES a demandé à un groupe de représentant-e-s de la pratique scolaire de commenter ce scénario 4 de coordination basée sur la demande. Il a été validé, avec la réserve de la nécessité de mettre en place des conditions (cadres) pour que les enseignant-e-s puissent le soutenir.

Par ailleurs, les facteurs suivants favorisent une coordination de la formation continue basée sur la demande:

- Dans les écoles, il existe une **culture de la formation continue** incluse dans la conception de la profession. Les enseignant-e-s et les directions d'écoles s'entendent sur l'importance de suivre en permanence des formations continues individuelles.
- Les **directions d'écoles** favorisent la formation continue des enseignant-e-s dans le cadre du développement du personnel.
- **Des conditions cadres favorables à la formation continue** des enseignant-e-s rendent possible la participation à des formations continues.
- En tant que passerelle entre la pratique scolaire et les prestataires de formations continues, un **bureau de coordination** soutient la coordination axée sur la demande.

Les enseignant-e-s sont les expert-e-s en ce qui concerne leurs propres formations continues disciplinaires et en didactique des disciplines. En raison de leur grande autonomie dans l'enseignement, ils savent ce dont ils ont besoin pour favoriser le succès d'apprentissage de leurs élèves en développant leurs propres connaissances et savoirs. Cette vision de la conception de leur profession implique aussi une prise de responsabilité de leur part quant à leur propre formation. La coordination de la demande repose sur l'hypothèse que les enseignant-e-s et leurs organisations l'assumeront.

4.2 Domaines d'action pour le développement de la formation continue disciplinaire et en didactique des disciplines

Indépendamment des scénarios décrits ci-dessus, un certain nombre de domaines thématiques ont une influence positive sur le développement de la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II. Nous les résumons et les décrivons ci-après. Cela permet de mettre en évidence l'étendue et la complexité du sujet de la formation continue des enseignant-e-s du secondaire II.

- **Cohérence entre la formation initiale et la formation continue.** La coordination entre la formation initiale et la formation continue est renforcée par les hautes écoles. Elle se conçoit et s'effectue tout au long de la vie professionnelle des enseignant-e-s.
- **Interaction entre la didactique des disciplines et le domaine disciplinaire, également dans la formation continue.** La recherche montre que l'interaction entre ces deux aspects est un élément fondamental pour garantir une formation continue efficace (impact). Actuellement, les formations disciplinaires se font dans les hautes écoles universitaires, tandis que la didactique

des disciplines est plutôt l'affaire des hautes écoles pédagogiques. Une coopération encore plus étroite entre les deux types d'établissements d'enseignement supérieur, également dans le domaine de la formation continue, contribue à accroître l'efficacité de la formation continue.

- **La formation continue en tant que sujet du dialogue rapport/contrôle entre les administrations et les directions d'écoles.** La formation continue des enseignant-e-s et des cadres scolaires (ou le maintien/développement des compétences) est un sujet devant être planifié et sur lequel des comptes doivent être rendus.
- **Conception de leur profession des enseignant-e-s.** Le défi doit être relevé par les enseignant-e-s, leurs organisations professionnelles et les écoles chargées de la formation initiale afin que la formation continue des enseignant-e-s ne soit pas une obligation ou une possibilité, mais une partie intégrante de l'activité professionnelle.
- **Accords entre les prestataires universitaires.** swissuniversities prévoit de créer un groupe de travail au sein duquel les HEP et les universités, en tant que prestataires de formation continue pour les écoles secondaires II, travailleront au développement de l'offre.
- **Visibilité de l'offre de formation continue.** Le projet E_Plattform ouvre une voie qui, à l'avenir, permettra aux enseignant-e-s et aux directions d'école d'obtenir rapidement un aperçu global des offres de formations continues.
- **Cadre de référence pour la formation continue.** Un cadre de référence (standards ou benchmarks) mentionnant les attentes et les exigences qu'ont les parties prenantes pour une offre de formation continue de qualité, disponible dans toute la Suisse, et destinée aux enseignant-e-s du secondaire II, permet un monitoring significatif de la formation continue s'adressant à ces personnes.

5 Prochaines étapes

1. Le ZEM CES et le secrétariat général de la CDIP présentent le rapport de monitoring à swissuniversities le 31.01.2019. L'objectif est une participation du ZEM CES, en tant qu'invité, au groupe de travail planifié par swissuniversities et consacré à la formation continue pour le secondaire II dans les HEP et les universités.
2. Le rapport de monitoring est traduit et publié sur le site web du ZEM CES.
3. Avec ses facilitateurs/trices, la SSPES, la CDGS, la CECG et swissuniversities, le ZEM CES discute des formes et mesures favorisant une «coordination axée sur la demande».
4. Le ZEM CES élabore le concept détaillé E_Plattform et le fait valider par la CEFSG, la CDGS, la CECG, la SSPES et swissuniversities.
5. Le ZEM CES développe un instrument efficace et efficient («baromètre») pour évaluer périodiquement la situation de l'offre actuelle de formation continue disciplinaire et en didactique des disciplines destinée aux enseignant-e-s du secondaire II. Une fois par année, le ZEM CES fait un rapport au comité de la CEFSG.

6 Bibliographie

- Aldorf, Anna-Maria (2016): *Lehrerkooperation und die Effektivität von Lehrerfortbildung*, Wiesbaden: Springer.
- Altrichter, Herbert (2017): Lehrerfortbildung, die einen Unterschied macht, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 5, p. 12-15.
- Ambühl, Hans et Willi Stadelmann (éd.) (2011): *Pertinence de la formation des enseignantes et enseignants – Une bonne gouvernance pour une bonne pratique scolaire: Conférence-bilan II*. Berne: Études + rapports de la CDIP 33.A.
<https://edudoc.ch/record/99752/files/StuB33A.pdf> [07.08.2018].
- Behr, Frank Bernhard (2017): *Lernhabitus und Weiterbildung: Determinanten des Weiterbildungsverhaltens von Lehrerinnen und Lehrern*, Bad Heilbrunn: Verlag Julius Klinkhardt.
- Beilharz, Christina (2017): Qualität bei der Lehrerfortbildung – Qual oder Chance?, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 5, p. 26-29.
- Besençon, Pierre-Alain (2015): Évolution de l'offre de formation continue destinée aux enseignants de Suisse romande, dans: Maulini, Olivier, Julie Desjardins, Richard Étienne, Pascal Guibert et Léopold Paquay (éd.), *À qui profite la formation continue des enseignants*, Bruxelles: De Boeck, p. 56-67.
- Bohlinger, Sandra, Luisa Kresse et Christina Müller (2017): Daten für bildungspolitische Ziele nutzen, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 4, p. 14-17.
- Message relatif à la loi fédérale sur la formation continue du 15 mai 2013, Feuille fédérale 13.038 <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/3265.pdf> [07.08.2018].
- Office fédéral de la statistique OFS (2018): *Enseignants selon le degré de formation (écoles publiques)*, n° OFS: je-f-15.04.01.01, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnel-institutions-formation.assetdetail.5146138.html> [07.08.2018].
- Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH (2014): *Berufsleitbild und Standesregeln*, verabschiedet von der LCH Delegiertenversammlung am 7. Juni 2008. Zurich.
https://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Zweck_und_Ziele/LCH_Berufsleitbild_Neu.pdf [07.08.2018].
- Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH (2011): *Postulate zur Weiterbildung der Lehrpersonen*, Zurich.
https://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Positionspapiere/110416_Zur_Weiterbildung_Lehrpersonen.pdf [07.08.2018].
- Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz LCH (2014): *Der Berufsauftrag der Lehrerinnen und Lehrer*. Zurich.
https://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Medienmitteilungen/141209_MK_Berufszufriedenheitsstudie_Berufsauftrag/141209_07_LCH_Berufsauftrag.pdf [07.08.2018].
- Deutsche Telekom-Stiftung (2017): *Qualität der MINT-Lehrerfortbildung in Deutschland, Ergebnisse einer repräsentativen Befragung von MINT-Lehrern*. Bonn.
https://www.telekom-stiftung.de/sites/default/files/befragung_mint-lehrerfortbildung_druck.pdf [07.08.2018]
- Ferrari, Romina et Bernard Wentzel (2017): *Monitoring de l'éducation: concepts-clés et approche comparée*, Dossier Thématique 1, Neuchâtel: Institut de recherche et de documentation pédagogique.
https://www.irdp.ch/data/secure/2369/document/2017_dossier_thematique_1_monitorage.pdf [07.08.18].

- Haute école pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel (2018): *Formation à l'enseignement secondaire. Visée, cadre et contenus. 2018-2019*, Lausanne: HEP BEJUNE, p. 17.
https://extranet.hep-bejune.ch/docs/Documents/Public/FSEC/02_Formation/BR_ViseesCadreContenus_vf.pdf
 [07.08.2018].
- Haute école pédagogique du canton de Vaud (2015): *Formation des enseignantes et enseignants. Référence de compétences professionnelles*, Lausanne: HEP Vaud.
<https://www.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/interfilieres/referentiel-competences-2015-hep-vaud.pdf>
 [07.08.2018].
- Herzog, Silvio et Bruno Leutwyler (éd.) (2010): *Entwicklungslandkarte für Lehrpersonen. Notwendigkeit, Konzept und Implikationen eines biographisch orientierten Personalentwicklungsinstrument*, Berne: Hauptverlag.
- Institut für Erziehungswissenschaften, Abteilung Lehrerinnen- und Lehrerbildung Maturitätsschulen (2016): *Merkblatt. Kompetenzen von Lehrpersonen*, Zürich: Universität Zürich.
https://www.ife.uzh.ch/dam/jcr:91218b4e-3ba4-431e-bd25-6bc0724d608e/merkblatt_Lehrpersonen-kompetenzen_2016.pdf [07.08.18].
- Ioannidou, Alexandra et Elisabeth Reichardt (2017): Erkenntnisse über Weiterbildung gewinnen, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 4, p. 36-39.
- Koch, Michael (2016): Die Dritte Phase der Lehrerqualifizierung. Entwicklungsaufgaben im deutschen Bildungssystem und in der ökonomischen Bildung, dans: *Zeitschrift für ökonomische Bildung*, n° 4, p. 1-35.
http://www.zfoeb.de/2016_4/2016_4_koch_dritte_phase_der_lehrerqualifizierung.pdf [07.08.2018].
- Krämer, Marie (2017): Lebenslanges Lernen für Lehrkräfte, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 5, p. 23-25.
- Krainer, Konrad et Peter Posch (2010): Intensivierung der Nachfrage nach Lehrerfortbildung. Vorschläge für Bildungspraxis und Bildungspolitik, dans: Müller, Florian, Astrid Eichenberger, Manfred Lüders et Johannes Mayr (éd.), *Lehrerinnen und Lehrer lernen. Konzepte und Befunde zur Lehrerfortbildung*. Münster: Waxmann. p. 479-495.
- Krammer, Kathrin, Michael Zutavern, Klaus Joller, Hanni Lötscher, Hanni et Werner Senn (2013): *Referenzrahmen Ausbildung Lehrpersonen: Professionskompetenzen, Handlungsfelder, Kompetenzaspekte*. Lucerne: PH Lucerne.
- Lehmann, Lukas (2013): *Zwang zur freiwilligen Zusammenarbeit. Steuerungsinstrumente und interkantonale Governance in der schweizerischen Lehrerinnen- und Lehrerbildung*. Berne: Hep Verlag.
- Landert, Charles (1999): *Lehrerweiterbildung in der Schweiz. Ergebnisse der Evaluation von ausgewählten Weiterbildungssystemen und Entwicklungslinien für eine wirksame Personalentwicklung in den Schulen; Nationales Forschungsprogramm 33, Wirksamkeit unserer Bildungssysteme*, Coire: Rüegger.
- Landert, Charles (2015): Die Stellung der WBZ CPS im Netzwerk. Aufgaben, Kompetenzen und Verantwortung. Bericht über die Ergebnisse der Kurzevaluation. (interne)
- Leutwyler, Bruno et Erich Ettlín (2008): Standards in der Weiterbildung – Perspektiven eines integralen Steuerungskonzeptes, dans: *Beiträge zur Lehrerinnen- und Lehrerbildung*, Jg. 26, n° 1, p. 11-22.
https://www.pedocs.de/volltexte/2017/13662/pdf/BZL_2008_1_11_22.pdf [07.08.2018].
- Lipowsky, Frank (2009): Unterrichtsentwicklung durch Fort- und Weiterbildungsmassnahmen für Lehrpersonen, dans: *Beiträge zur Lehrerinnen- und Lehrerbildung*, Jg. 27, n° 3, p. 346-360.

- Lipowsky, Frank (2010): Lernen im Beruf – Empirische Befunde zur Wirksamkeit von Lehrerfortbildungen, dans: Müller, Florian H. (éd.), *Lehrerinnen und Lehrer lernen. Konzepte und Befunde zur Lehrerfortbildung*. Münster: Waxmann, p. 51-70.
- Messner, Helmut et Kurt Reusser (2000): Die berufliche Entwicklung von Lehrpersonen als lebenslanger Prozess, dans: *Beiträge zur Lehrerinnen- und Lehrerbildung*, Jg. 18, n° 2, p. 157-171.
https://www.ife.uzh.ch/dam/jcr:00000000-3212-6146-ffff-ffffb5f64501/Messner_Reusser_Berufliche_Entwicklung_lebenslanger_Prozess.pdf [07.08.18].
- Meyrat, Michel (2016): Erhebung von Weiter- und Bildungsangeboten für Maturitätslehrpersonen. Prospektiverhebung und Prozessempfehlungen für die WBZ CPS. (interne)
- Morris-Lange, Simon, Katarina Wagner et Lale Altinay (2016): *Lehrerbildung in der Einwanderungsgesellschaft: Qualifizierung für den Normalfall Vielfalt*. Sachverständigenrat deutscher Stiftung für Integration und Migration GmbH (SVR). Berlin.
https://www.mercator-institut-sprachfoerderung.de/fileadmin/Redaktion/PDF/Publikationen/Policy_Brief_Lehrerfortbildung_2016.pdf [07.08.2018].
- Niggli, Cornelia (2018): Zurück in den Hörsaal. Gymnasiallehrpersonen frischen an der Uni Basel ihr wissenschaftliches Know-how auf, dans: *Basler Zeitung*, 25.06.2018.
- Nuissl v. Rhein, Ekkhard (2017): Der Nutzen von Datenerhebungen, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 4, p. 6-8.
- Pädagogische Hochschule Bern (2012). *Orientierungsrahmen der PH Bern*, verabschiedet von der Schulleitung der PH Bern am 7.Februar 2012. Berne.
https://www.phbern.ch/fileadmin/user_upload/meinPHBern/Aktuelle_Projekte/Dokumente/PHBERN_Orientierungsrahmen.pdf [07.08.2018].
- Pädagogische Hochschule Schwyz (2017): *Professionsstandards, Steuerungsreglement in der Ausbildung, August 2017*, Goldau: PH Schwyz.
- Perrenoud, Philippe (1997): *Formation continue et obligation de compétences dans le métier d'enseignant*, Genève: Université de Genève.
http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1997/1997_01.html [07.08.2018].
- Perrenoud, Philippe (2015): Préparer en formation initiale à développer des compétences tout au long de la vie, dans: Maulini, Olivier, Julie Desjardins, Richard Étienne, Pascal Guibert et Léopold Paquay (éd.), *À qui profite la formation continue des enseignants*. Bruxelles: De Boeck, p. 98-113.
- Reinker, Johanna (2017): Partizipativer Ansatz für mehr Transparenz, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 4, p. 22-25.
- Reusser, Kurt et Peter Tresp (2008): Diskussionsfeld «Berufliche Weiterbildung von Lehrpersonen», dans: *Beiträge zur Lehrerinnen- und Lehrerbildung*, Jg. 26, n° 1, p. 5-10.
https://www.pedocs.de/volltexte/2017/13661/pdf/BZL_2008_1_5_10.pdf [07.08.2018].
- Reusser, Kurt et Christine Pauli (2011): Berufsbezogene Überzeugungen von Lehrerinnen und Lehrern, dans: Terhart, Edward, Heda Bennewitz et Martin Rothland (éd.), *Handbuch der Forschung zum Lehrerberuf*, Münster: Waxmann, p. 478-496.

- Rüegg, Susanne et Stephanie Lori (2016): *Weiterbildung von Lehrpersonen in Basel-Stadt 2000 bis 2013 Angebot, Nutzung und Bewertung*, Basel: Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt und Pädagogisches Zentrum Basel.
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (2004): *Recommandations relatives à la formation continue des enseignantes et enseignants*.
https://edudoc.ch/record/25703/files/Empf_WBLehrp_f.pdf [07.08.2018].
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (2016): *Reconnaissance des diplômes d'enseignement à l'échelle suisse par la CDIP: bilan 2016. Rapport concernant l'application de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants et l'évolution des bases légales*. Berne: CDIP
https://edudoc.ch/record/126267/files/lehrerbil_bilanz_2016_f.pdf [07.08.2018].
- Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation CSRE (2018): *L'éducation en Suisse. Rapport 2018*, Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.
- Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland (2015): *Ländergemeinsame inhaltliche Anforderungen für die Fachwissenschaften und die Fachdidaktiken in der Lehrerbildung*, Beschluss der Kultusministerkonferenz vom 26.10.2008 i.d.F vom 12.02.2015, Berlin: Sekretariat der Kultusministerkonferenz.
- swissuniversities, Chambre des hautes écoles, Commission Formation continue / prestations de services (2017): *Weiterbildung für Gymnasiallehrpersonen an Pädagogischen Hochschulen: Auslegeordnung und Einschätzung*, Lucerne. (interne)
- Conférence des Recteurs des Universités Suisses crs.ch, Conférence des Recteurs des Hautes Écoles Spécialisées Suisses KFH et Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques COHEP (2011): *Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses. nqf.ch-HS, approuvé par les trois conférences des recteurs et adopté par le Comité directeur commun (cd-crh.ch) le 23 novembre 2009 (version actualisée du 20 septembre 2011) adopté par la Conférence Universitaire Suisse (CUS) le 30 juin 2011, pour autant qu'il concerne les universités*.
https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_FH/Vereinbarungen/3_nqf_ch_HS_f.pdf [07.08.2018].
- Tattavito, Martina (2017): Einfluss von Entwicklungen aus der Umwelt auf die Weiterbildung in Organisationen und deren Auswirkungen: eine empirische Untersuchung am Beispiel von Schweizer Gymnasien und Berufsfachschulen, Masterarbeit an der Universität St. Gallen – Hochschule für Wirtschafts-, Rechts- und Sozialwissenschaften.
- Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) (2011): Positionen des VSG zur Weiterbildung der Lehrkräfte an Gymnasien und Fachmittelschulen, Olten. (interne)
- Vodafone Stiftung Deutschland gGmbH (2017): *Wie lernen Lehrer?* Düsseldorf: Vodafone Stiftung Deutschland gGmbH.
https://www.vodafone-stiftung.de/uploads/tx_newsjson/Vodafone_Stiftung_Wie_lernen_Lehrer_17_01.pdf [07.08.2018].
- Von Saldern, Matthias (2017): Lehrkräfte wollen sich fortbilden, dans: *Weiterbildung, Zeitschrift für Grundlagen, Praxis und Trends*, n° 5, p. 9-11.